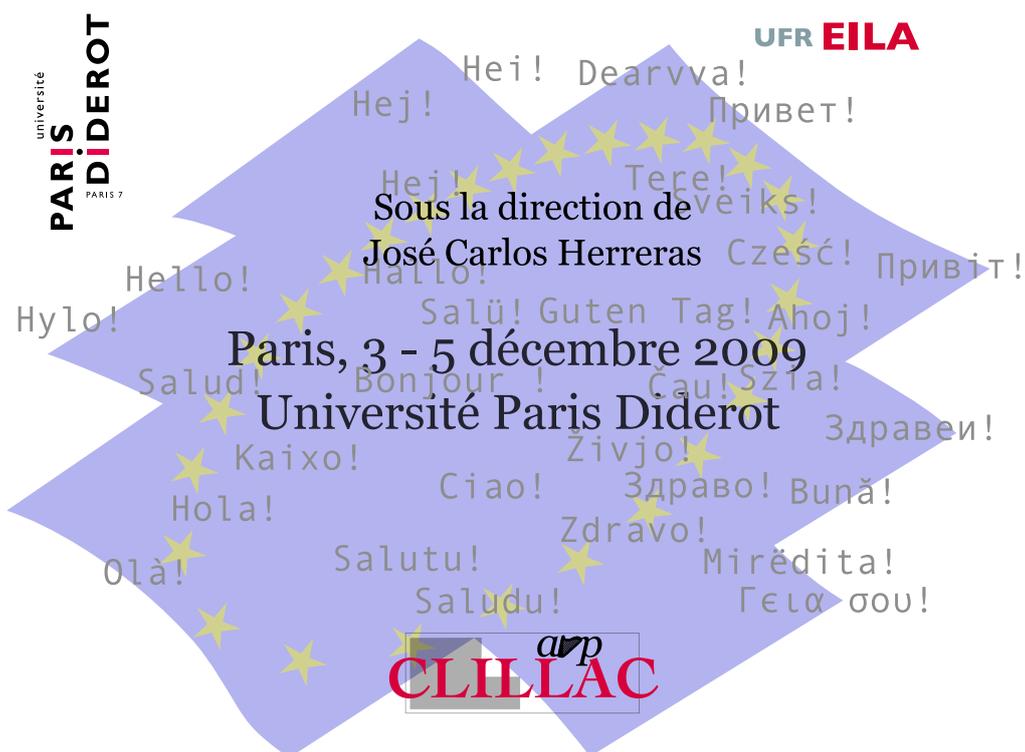


Colloque international
L'Europe des 27
et ses langues



Amphithéâtre Buffon

Bâtiment Buffon, 17 rue Hélène Brion, Paris.
 Métro : Bibliothèque François Mitterrand

<http://e27l.eila.univ-paris-diderot.fr>

Contact : e27l@eila.univ-paris-diderot.fr

**DIE EU DER 27 UND DIE PROBLEMATIK DER
SPRACHEN**

**THE EUROPEAN UNION (EU-27) AND ITS
LANGUAGES**

**LA EUROPA DE LOS VEINTISIETE Y SUS
LENGUAS**

L'EUROPE DES VINGT-SEPT ET SES LANGUES

Colloque international
(Paris, 3-5 décembre 2009)

Sous la direction de
José Carlos HERRERAS

*Programme et
Résumés des communications*

Université Paris Diderot – Paris 7
UFR Études Interculturelles de Langues Appliquées
CLILLAC-ARP

PROGRAMME

Jeudi 3 décembre 2009

Amphithéâtre Buffon, Bâtiment Buffon	
8h30	Accueil des participants
9h30	Ouverture du colloque : M. Vincent Berger, Président de l'Université Paris Diderot-Paris 7 ; M. Jean-Michel Benayoun, Directeur de l'UFR Etudes Interculturelles de Langues Appliquées ; Mme Natalie Kübler, Directrice adjointe du centre de recherche CLILLAC-ARP ; Mme Laurence De Richemont, Chef de la Représentation en France de la Commission européenne ; M. Xavier North, Délégué général à la langue française et aux langues de France ; M. José Carlos Herreras, direction et organisation du colloque
	<i>Séance présidée par Henriette WALTER</i>
10h15	Begioni Louis (Université Charles De Gaulle-Lille 3) : Les Paradoxes de la situation linguistique de l'Italie en Europe
10h45	Herreras José Carlos (Université Paris Diderot-Paris 7) : De l'interdiction de l'usage officiel des langues régionales en Espagne au «Manifeste pour la langue commune»
11h15	Hurtado Stéphane (Université de Cergy-Pontoise) : Peut-on apprécier l'apparition d'un droit des langues en France?
11h45	Conférence Henriette WALTER (Université Rennes 2) : Latin et politiques linguistiques de l'Union européenne
12h30	Déjeuner

	Amphithéâtre Buffon, Bâtiment Buffon	Salle 207, Bâtiment Watt
	<i>Séance présidée par John HUMBLEY</i>	<i>Séance présidée par José Carlos HERRERAS</i>
14h30	Santolaria García Miguel, Ragel Díaz-Jara David, Santolaria Gracia Carmen, Santolaria Gracia Ana, Calvo Lafarga Marco, García Landa José Ángel: Plataforma Intercultural Multilinguaje Zirano	
15h00	Valdivieso María, Muñoz Javier (Conseil de l'Union européenne) : Faire de la terminologie dans un environnement multilingue. Notes sur l'Union européenne	Pierno Franco (University of Toronto) : Les récentes prescriptions de l'Église en matière de minorités linguistiques : vers un nouveau modèle de planification linguistique pour le contexte italien ?
15h30	Katsoyannou Marianne, Lascu Corina, Mayar Marie-Pierre (Association européenne de terminologie) : Diversité linguistique et emploi des langues nationales dans l'enseignement supérieur des pays européens	Sanogo Mamadou Lamine (CNRST-INSS / Ouagadougou) : Pour une prise en compte des langues minoritaires dans les politiques linguistiques de convergence : le cas de l'Union africaine

Amphithéâtre Buffon, Bâtiment Buffon	
16h00	Conférence Philippe BLANCHET (Université Rennes 2) : Quelles politiques linguistiques adaptées aux langues régionales en Europe?
16h45	Pause

	Amphithéâtre Buffon, Bâtiment Buffon	Salle 207, Bâtiment Watt
	<i>Séance présidée par Jean-Michel BENAYOUN</i>	<i>Séance présidée par Serge BUJ</i>
17h15	Wallon Alain (Représentation en France de la Commission européenne) : Les métiers de la traduction institutionnelle dans les instances européennes	Hurtado- Borrell Cécile (Université de Picardie): La délicate combinaison entre le discours national et le discours linguistique: le cas catalan
17h45	Froeliger Nicolas (Université Paris Diderot-Paris 7) : Institution, déstructuration et nouvelles régulations : la dialectique de la professionnalisation en traduction	Monjean-Decaudin Sylvie (Université de Paris X-Nanterre) : Le multilinguisme de l'Union européenne et les traductions verticale et horizontale
18h15	Tomescu Domnita (Université de Ploiesti, Roumanie) : Le roumain, langue de l'Union européenne : problèmes de la traduction des documents officiels	Berzin Marion (Université Bordeaux III / Vrije Universiteit Brussel): Luttes et revendications linguistiques. Penser Bruxelles comme capitale de l'Europe des Régions

Vendredi 4 décembre 2009

	Amphithéâtre Buffon, Bâtiment Buffon	Salle RH04B, Bâtiment Buffon
	<i>Séance présidée par Adriana STOICHIOIU ICHIM</i>	<i>Séance présidée par Elodie WEBER</i>
9h00	Fernand Jullien (Université de Provence) : Proposition pour un nouveau régime linguistique des institutions européennes : les « mandats linguistiques »	Rodríguez Lorenzo David (Universidade de Santiago de Compostela): Resultados de la diglosia castellano-gallego. Evolución diatópica del castellanismo léxico en el siglo XX
9h30	Mamadouh Virginie (Université d'Amsterdam): La position du néerlandais dans les institutions européennes: perspectives croisées entre Flandres et Pays-Bas	Del Pozo Maribel , Galanes Iolanda , Gómez López Elisa (Universidade de Vigo): Panorámica de la traducción y la interpretación en los servicios públicos de una comunidad bilingüe: respuesta a una nueva realidad social en Galicia
10h00	Čeňková Ivana (Université Charles de Prague) : Retour et relais : un défi quotidien pour les interprètes de langue tchèque au sein des institutions de l' Union européenne	Mas Josep-Àngel (Universitat Politècnica de València): La traducción del Proyecto de Constitución para la Unión Europea al catalán: de la polémica nominal al modelo lingüístico
10h30	Pause	
	<i>Séance présidée par Louis BEGIONI</i>	<i>Séance présidée par Manuel I. CABEZAS GONZÁLEZ</i>
11h00	Deneire Marc (Université de Nancy): L'anglais en Europe : <i>lingua franca</i> ou <i>world englishes</i>	Cruces Susana, Del Pozo Maribel, Galanes Iolanda (Universidade de Vigo): Traducción jurada y traducción oficial en los países comunitarios. Estudio y propuesta de unificación
11h30	Stoichioiu Ichim Adriana (Université de Bucarest): Aspects sociolinguistiques du processus d'européanisation en roumain actuel	Cagiao y Conde Jorge (Université de Tours): Modelos lingüísticos en democracias plurinacionales: Bélgica, Canadá, Suiza y España
12h00	Jucquois Guy (Université de Louvain / Académie royale de Belgique) : Communication scientifique et plurilinguisme européen	Galanes Iolanda, Fernández Rodríguez Áurea (Universidade de Vigo): Lenguas de uso oficial en la UE: ¿un nuevo estatus para las lenguas minoritarias o regionales?
12h30	Déjeuner	

	Amphithéâtre Buffon, Bâtiment Buffon	Amphithéâtre 10 E, Halle aux farines
	<i>Séance présidée par Claude TRUCHOT</i>	<i>Séance présidée par Natalie KÜBLER</i>
14h30	Cabezas González Manuel I. (Université Autonome de Barcelone) : De l'oasis sociolinguistique espagnol à l'entropie linguistique des Communautés autonomes ayant deux langues officielles (le cas catalan)	Crichton Hazel, Templeton Brian (University of Glasgow): Scottish Gaelic: accepted by the EU, rejected by many Scots?
15h00	Froján Rial Francisco, Pino Serrano Laura, Valcárcel Riveiro Carlos (Universidade de Santiago de Compostela / Universidade de Vigo): La gestion des répertoires linguistiques : langue initiale, seconde et étrangère en Galice	Piehl Aino (Research Institute for the Languages of Finland): Working in the non-working languages: Finnish officials and the multilingual drafting process of the Union
15h30	Baider Fabienne, Shiamma Tatiana (Université de Chypre), Valetopoulos Freiderikos (Université de Poitiers) : Enseigner 27 langues, mais combien de cultures ?	Karoulla-Vrikki Dimitra (European University Cyprus) : Efforts in changing English-dominated language practices: language planning, ideology and identity in Cyprus
16h00	Dimitriou Marina (Université Paris Descartes-Paris V) : CHYPRE : mosaïque nationale des langues et des civilisations. La nécessité de l'apprentissage des langues étrangères au sein de l'école et l'enseignement du grec comme langue seconde	Tomás Maria Isabel, Binet Michel, Madeira Ana, Crispim Maria de Lourdes (Universidade Nova de Lisboa) : From emigration to immigration: towards an assessment of immigration language policies in Portugal
16h30	Pause	
	<i>Séance présidée par Philippe GRECIANO</i>	<i>Séance présidée par Hélène BECIRI et Elisabeth NAVARRO</i>
17h00	Zouogbo Jean-Philippe (Université Paris Diderot-Paris 7) : L'Europe des 27 et les apories de la tentation de l'arrogance linguistique en Europe	Pavlou Pavlos (University of Cyprus): Foreign languages in the Cypriot state education. EU directives and local realities
17h30	Giermak-Zielinska Teresa (Université de Varsovie) : La langue polonaise des années 2000 : état des lieux, opinions, prévisions	García Martín José María (Universidad de Cádiz): La situación lingüística gibraltareña a principios del siglo XXI
18h00	Tamas Christian (Université Alexandru Ioan Cuza de Iasi) : Les avatars de la langue roumaine dans le nouveau contexte européen	Panov Sergueï (Université Paul Valéry) : Le russe, a-t-il une vocation européenne ?

Samedi 5 décembre 2009

	Amphithéâtre Buffon, Bâtiment Buffon	Salle RH04B, Bâtiment Buffon
	<i>Séance présidée par Marilena KARYOLEMOU</i>	<i>Séance présidée par Patricia MINACORI</i>
9h00	Amit Aviv (Université de Tel Aviv) : Vers une nouvelle stratégie pour l'aménagement des langues " régionales " en France: compromis entre le modèle républicain et le modèle libéral	Taquechel-Chaigneau Roxana (Université Paris 3-Sorbonne Nouvelle) : L'interaction plurilingue et ses avantages dans l'accomplissement de l'activité professionnelle
9h30	Buckley Thomas (IUT Quimper): Une langue régionale et deux langues nationales : le breton, le lituanien et le maltais	Moreno Stéphane (Université de Perpignan Via-Domitia) : De Babel à Bruxelles : les réalités d'une politique linguistique en faveur d'un environnement polyglotte.
10h00	Bárboło Alves António (Universidade de Trás-os-Montes e Alto Douro), Leal de Barros Anabela (Universidade do Minho): Le mirandais, langue du Portugal. Son rôle à l'égard du portugais et d'autres langues romaines	Sieniatynska Karolina (Université Paris Descartes-Paris V): Rôle de la famille dans les politiques linguistiques éducatives en France et en Pologne : convictions et actions
10h30	Pause	
	<i>Séance présidée par Guy JUCQUOIS</i>	<i>Séance présidée par Nicolas FROELIGER</i>
10h45	Gréciano Philippe (Université de Grenoble) : Droit et langues. Pour une meilleure justice en Europe	Conceição Manuel Célio (Universidade do Algarve) : Le Portugal européen: du monolinguisme historique au multilinguisme <i>glocal</i>
11h15	Colonna Romain (Université de Corse) : Les langues minoritaires au sein de l'Union européenne : quelle politique pour quel avenir ?	Leclercq Vanessa (Université Paris XII): La question des langues au Royaume-Uni : entre reconnaissance et méconnaissance
11h45	Karyolemu Marilena (Université de Chypre): De la bipolarité à la multiplicité : quel avenir linguistique pour le seul état divisé de l'Union européenne ?	Debono Marc (Université François-Rabelais, Tours) : Arguments communicatifs et cognitifs dans le débat sur l'opportunité de l'uniformisation linguistique du droit européen

Amphithéâtre Buffon, Bâtiment Buffon	
12h15	Conférence
	Claude TRUCHOT (Université Strasbourg 2) : Contexte des politiques linguistiques en Europe
13h00	Déjeuner

Amphithéâtre Buffon, Bâtiment Buffon	
15h00	Table ronde : <i>La présence du français dans les institutions de l'Union européenne</i> Modérateur : Jean-Michel BENAYOUN (Université Paris Diderot-Paris 7) Avec la participation de José Carlos HERRERAS (Université Paris Diderot-Paris 7) Guy JUCQUOIS (Université de Louvain-la-Neuve / Académie Royale de Belgique) Christian TREMBLAY (Observatoire européen du plurilinguisme) Claude TRUCHOT (Université Strasbourg 2) Henriette WALTER (Université Rennes 2)
17h00	Clôture du colloque

**RESUMES
DES
COMMUNICATIONS**

1

***COMMUNICATIONS
EN
FRANÇAIS***

Vers une nouvelle stratégie pour l'aménagement des langues «régionales» en France: compromis entre le modèle républicain et le modèle libéral

Aviv AMIT
Université de Tel Aviv

Cette communication cherche à évaluer la possibilité d'un compromis entre deux approches, *à priori* contradictoires, pour aménager les langues «régionales» en France: la première est le modèle républicain traditionnel mené d'en haut et la seconde est le modèle «bottom-up» libéral, qui souhaite la promotion et le développement de ces langues sur le territoire français.

Afin de réaliser les idéologies d'un Etat linguistiquement homogène, le pouvoir politique en France conduit, depuis la Révolution, diverses politiques à l'égard des minorités linguistiques, surtout à travers la privation de droits politiques, la discrimination économique et l'intégration forcée d'adopter la langue de la majorité¹. Contrairement aux autres pays occidentaux, tels que l'Espagne, l'Angleterre, le Suisse et la Belgique, le modèle français traditionnel tend à considérer les langues «régionales» comme une menace², ce qui entraîne une certaine injustice historique. Les mesures, *à priori* contraires, prises dans le passé, telles que la loi Deixonne (1951) ou le certain engagement du gouvernement français depuis les années 1980 pour promouvoir la diversité des langues en France, sont considérées plutôt comme symboliques et insuffisants³. D'autant plus, depuis le changement de la Constitution en 1992 déclarant que la langue de la République est le français, les langues «régionales» en tant que langues minorées, n'ont aucune reconnaissance constitutionnelle dans le statut de leurs régions respectives et leur présence actuelle dans la vie publique n'est quasiment pas réelle⁴.

Or l'appartenance de la France à l'Union Européenne et sa stratégie de fournir l'image que le français est le porteur de la diversité linguistique internationale vis-à-vis de l'hégémonie de l'anglais⁵, mène à régler autrement la diversité linguistique en France, à savoir la situation des langues minoritaires. Vu que la marginalisation des langues «régionales» contredit, en général, le droit linguistique de chaque individu d'utiliser librement sa langue⁶, l'enjeu de l'acte contraire soulèverait la possibilité de l'Etat de respecter à la fois la liberté individuelle et l'unité nationale⁷. Le modèle de la «citoyenneté multiculturelle» ou de la «citoyenneté différenciée» de Kymlicka (2001)⁸, présente surtout dans les pays fédéraux anglo-saxons à l'instar du Canada, est susceptible d'attribuer cette possibilité. Bien qu'à première vue, ce modèle ne semble pas valable pour la France, il est susceptible, tout de même, d'être adapté dans le cadre

¹ Cf. Adamson (2007) et Cerquiglini (2007).

² Cf. Baggioni (1997), Gadet (2007) et Amit (à paraître).

³ Cf. Baggioni (1997), Lafont (2008) et Amit (à paraître).

⁴ Cf. Lafont et al. (1982: 17) et Gadet (2007).

⁵ Cf. Chaudenson (2006)

⁶ Viletta (1978: 104-106), précise que le droit linguistique règle « les circonstances qui peuvent garantir effectivement l'usage de la langue, notamment les garanties auxquelles peuvent prétendre ceux qui appartiennent à une minorité [...] »

⁷ Cf. Loubier (2008).

⁸ Cf. également Elbaz & Helly (2000) et Young (2000).

plus large de l'Union Européenne. En tant que structure politique fédérale, l'UE constitue un ensemble vaste de pays qui cherche à s'unir sans sacrifier les identités propres de ces membres. Le plurilinguisme constitue ainsi l'un des fondements de l'émergence d'une citoyenneté européenne venant s'ajouter aux citoyennetés nationales. La communauté linguistique française, qui forme en France une majorité, devient une minorité linguistique sur le plan européen et doit donc défendre sa langue à travers l'idée de la citoyenneté européenne «multiculturelle» ou «différenciée». Cependant, le choix du pouvoir politique en France entre l'unité linguistique nationale et le droit linguistique individuel représente assurément un certain dilemme.

Cette communication suscitera des interrogations qui concernent les limites des domaines d'interventions politiques dans la langue et comment la loi peut reconnaître à la fois des droits individuels et des droits collectifs: Jusqu'où peut-on admettre la pluralité des langues dans la vie publique? Comment concilier la liberté d'expression de l'individu avec le droit de l'Etat de choisir une ou des langues officielles? Quelles langues doivent être utilisées dans l'administration? Est-ce que chaque langue minoritaire doit être disposée d'un système éducatif financé par l'Etat? Et enfin, qu'attend-on des minorités du point de vue de l'intégration?

Bibliographie partielle:

- ADAMSON, R. (2007). *The Defence of French. A Language in Crisis?*, Toronto: Clevedon, Buffalo, Multilingual Matters 137.
- AMIT, A. (à paraître): « Continuité et changements dans les contacts sociolinguistiques entre le français et les langues du sud de la France » in *Politiques linguistiques en méditerranée*.
- BAGGIONI, D. (1997). *Langues et Nations en Europe*, Paris: Payot.
- CERQUIGLINI, B. (2007). *Une langue orpheline*, Paris: Les éditions de Minuit.
- CHAUDENSON, R. (2006). *Vers une autre idée et pour une autre politique de la langue française*, Paris: L'Harmattan.
- ELBAZ, M. & HELLY, D. (dirs.) (2000). *Mondialisation, citoyenneté et multiculturalisme*, L'Harmattan, Les Presses de l'Université de Laval.
- GADET, F. (2007). *La variation sociale en français*, Paris: Ophrys. [1^{ère} édition: 2003].
- KYMLICKA, W. (2001). *La citoyenneté multiculturelle, une théorie libérale du droit des minorités*, Paris: La Découverte.
- LAFONT, R. (2008). *L'Etat et la langue*, Arles: Sulliver.
- LAFONT, R. & al. (1982). *Langue dominante, langues dominées*. Paris: Edilig.
- LOUBIER, C. (2008). *Langues au pouvoir, Politique et symbolique Sociolinguistique*, Paris: L'Harmattan.
- VILETTA, R. (1978). « Commentaires » in *Minorités linguistiques et interventions. Essai de typologie*, Québec: Les presses de l'Université Laval.
- YOUNG, I.-M. (2000). *Inclusion and Democracy*, New York: Oxford University Press.

Enseigner 27 langues, mais combien de cultures ?

Fabienne BAIDER, Tatiana SHIAMMA
Université de Chypre

Freiderikos VALETOPOULOS
Université de Poitiers

L'union européenne a publié plusieurs guides-manuels (intitulés *Référentiel*) pour harmoniser l'enseignement des langues dans l'espace européen. Ces guides sont un moyen d'institutionnaliser les différents niveaux de compétence (compétence

interculturelle, lexicale et grammaticale) pour chaque langue enseignée (A1- A2, B1-B2 et C1-C2). Ce cadre commun européen de référence pour l'enseignement des langues est largement adopté dans les centres de langue universitaires et les centres culturels. Ancré dans la théorie développée par Leontiev (1965) et Vygotskij, qui présuppose un lien entre des associations spontanées et des perceptions ethnologiques de notre monde socioculturel, notre projet examine et critique le bien fondé de ces manuels pour les communautés aussi petites que celle à Chypre et les langues modimes, comme le grec. Notre travail se limite à l'examen des besoins lexicaux recommandés pour chaque niveau et à leur adéquation aux besoins des communautés locales.

Nous avons ainsi identifié un besoin de recontextualisation des objectifs européens pour effectivement enseigner dans l'unité, mais en respectant aussi la diversité. En particulier, nous proposons d'introduire une dimension répondant aux besoins des communautés locales (voir les travaux sur l'interculturel de Kramersch et Nelson, 1996 ; Zarate, 2006), trop souvent marginalisées. Cette dimension pratiquement peu abordée dans le cadre européen de référence a été appelée 'intraculturelle' (Baider et Valetopoulos, 2009 ; Marquilló Larruy et Valetopoulos 2009 ; Valetopoulos et Marquilló Larruy, 2009).

Notre questionnement prend pour exemple le manuel consacré à la langue française et examine dans quelle mesure les recommandations ne s'appliquent pas dans le cas de l'enseignement du français à Chypre. Trois étapes ont été suivies. La première a été réalisée en octobre 2008 auprès d'apprenants chypriotes, la deuxième en avril 2009 auprès d'étudiants francophones et la troisième de juin à septembre 2009.

Les deux premières étapes ont consisté en l'identification des mots clefs culturels relatifs à l'expression d'émotions dites de base (Ekman 1992) dans la culture chypriote. Notre travail se limite à l'étude des émotions « amour », « peur » et « joie » (Baider et Charalambidou 2008). Nous avons aussi choisi des stimuli verbaux (mots *amour*, *peur* et *joie* en grec et en français) et visuels (images évoquant ces émotions). A ce stade de la recherche, ont été repérées des divergences notables entre ce que propose le manuel et notre corpus linguistique, au niveau des besoins lexicaux et culturels. Même si parmi les mots clefs 75% sont communs aux Francophones et aux apprenants chypriotes, des marqueurs culturels ont aussi été identifiés (25%). Ces marqueurs impliquent des normes sociales et culturelles apparemment ignorés de ces manuels européens et par là même rend difficile la diversité de l'enseignement des langues. Nos résultats linguistiques sont confirmés par des études sociologiques consacrées à l'étude de la société chypriote (Cockburn, 2004 ; Hadjipavlou, 2004).

La dernière étape constitue en entretiens avec les apprenants chypriotes et les locuteurs francophones. Cette dimension ethnographique, adaptée de celle développée par le projet *Cultura*, nous permettra une connaissance et une compréhension plus profondes des valeurs et croyances inhérentes aux notions et aux mots relevés dans notre corpus.

Le mirandais, langue du Portugal. Son rôle à l'égard du portugais et d'autres langues romaines.

Anabela LEAL DE BARROS
Universidade do Minho

António BARBOLO ALVES

Universidade de Trás-os-Montes e Alto Douro

La langue mirandaise est parlée à l'extrême nord-est du Portugal. Appartenant à la même « famille » de l'ancien léonais ou asturien-léonais, elle a été reconnue, par l'état portugais, comme « langue officielle de la région Terra de Miranda », à travers la « Loi de reconnaissance des droits linguistiques de la communauté mirandaise » approuvée à l'unanimité en 1999. Dès 1995, elle dispose aussi d'une *Norme Orthographique* qui a permis la naissance d'une littérature écrite, le registre de la littérature orale et le développement de l'enseignement dans les écoles de la région, ainsi qu'une présence de plus en plus vigoureuse dans l'Internet.

Dans l'espace européen on estime que les quelques centaines de langues minoritaires soient parlées par cinquante millions de personnes, environ. Si la défense des langues – notamment celles qui sont très minoritaires – est un atout et une contribution pour la richesse et la diversité linguistique de la planète, on ne peut pas contester qu'elle soit aussi un grand défi pour l'Europe. Le « cas du mirandais », avec ses quelques dix mille locuteurs, environ, au-delà de la situation politique et géolinguistique, de la défense et la promotion de l'identité d'une région, de la reconnaissance des langues régionales ou minoritaires en tant qu'expression de la richesse culturelle, intéresse spécialement à la connaissance d'autres sous-systèmes linguistiques (comme par exemple l'évolution phonétique de certains mots) d'autres langues romanes, notamment le portugais.

L'identité européenne ne peut se fonder que sur cette réalité polymorphique, à l'écoute des appels polyphoniques que fourmillent à l'intérieur des vieux Etats-nation. Ainsi, la diversité linguistique doit être ainsi reconnue comme un atout vers une dimension régionale de la modernité.

Dans cette communication on essaiera ainsi de mettre en perspective la situation du mirandais dans le contexte portugais, ibérique et européen et, du point de vue culturel, linguistique et philologique, de démontrer comment la langue mirandaise peut contribuer à la connaissance d'autres langues et d'autres cultures.

Les paradoxes de la situation linguistique de l'Italie en Europe

Louis BEGIONI

Université Charles de Gaulle – Lille 3

SELOEN - JE 2498

Lorsque que l'on compare la langue italienne aux autres langues européenne, on peut constater que le contexte linguistique italien présente une complexité due en grande partie à l'histoire de l'Etat italien. A l'Unité italienne, c'est le toscan littéraire qui a été choisi comme langue officielle. La constitution italienne de 1948 prend en compte les minorités linguistiques. La loi 482 du 15 décembre 1999 prend définitivement acte des langues minoritaires et distingue les minorités des nations frontalières de celles des minorités dites « historiques ». Les langues minoritaires reconnues sont les suivantes : l'albanais, l'allemand, le catalan, le croate, le français, le franco-provençal, le frioulan, le grec, le ladin, le sarde et le slovène. Cette reconnaissance ne rend pas du tout compte de la situation linguistique de l'Italie où sont encore parlés plus de 2000 dialectes. Parmi

ceux-ci, on trouve des langues possédant un fort ancrage culturel et une tradition écrite importante : c'est entre autres le cas du vénitien, du napolitain et du *romanesco* (parlé dans la région de Rome). La diglossie en Italie est générale, sauf peut-être en Toscane. L'italien oral n'est pas standardisé et prend la forme de ce que l'on pourrait appelé l'italien régional. Les changements de la société italienne au cours des 150 dernières années ont eu d'importantes conséquences sur le plan des pratiques langagières. Notamment depuis 50 ans, le développement économique et la diffusion de la radio et de la télévision ont contribué à une plus grande diffusion de la langue italienne dans la plupart des situations communicatives. Pourtant, les dialectes n'ont pas disparu et de nouveaux équilibres se sont constitués entre les dialectes locaux, les dialectes régionaux et l'italien parlé dans chaque région, c'est-à-dire l'italien régional. Dans notre exposé, nous essayerons de définir la structure linguistique du territoire en examinant les niveaux les plus importants de cette articulation:

l'italien national (standard ou néo-standard),

l'italien régional,

le dialecte régional,

le dialecte local.

Pour ce faire, nous prendrons en considération les nombreuses interactions qui existent entre ces différents niveaux, mais aussi les composantes extralinguistiques pouvant aider à comprendre le fonctionnement du système linguistique italien dans un équilibre, par définition, instable.

Nous présenterons également certains aspects des politiques linguistiques régionales, nous prendrons l'exemple du sarde, langue minoritaire reconnue et celui des dialectes émiliens qui font l'objet de lois régionales dans les domaines éducatif et culturel.

Luttes et revendications linguistiques.

Penser Bruxelles comme capitale de l'Europe des Régions.

Marion BERZIN

UMR 5185 (BordeauxIII)

COSMOPOLIS (Vrije Universiteit Brussel)

Penser Bruxelles comme capitale d'une Europe des Régions revient, pour certains, à l'opposer à l'entité qu'elle représente actuellement : l'Union Européenne. Siège des Institutions Européennes, elle se substituerait à l'ensemble des Etats membres. Cette substitution relève des représentations et des imaginaires que suscite l'énoncé « Bruxelles » en lui même. En effet, Bruxelles est perçue comme une unité décisionnaire regroupant les 27 Etats membres en raison des Institutions qu'elle héberge : Parlement Européen, en partage avec Strasbourg, la Commission, le Conseil de l'Union Européenne et le Conseil Européen. Pour certains, cette Europe des Etats présente des lacunes en terme de capacité d'identification, entendu ici, comme le fait de se reconnaître dans Bruxelles et de manière sous jacente dans l'Union Européenne. Selon J. Lévy et M. Lussault, l'identification est la condition première pour générer de l'identité : « *Pas d'identité sans un rapport à soi, sans identification, ce qui fait de l'identité une réalité spécifiquement sociale, impliquant les représentations et la*

réflexivité.»¹ Nonobstant, cette Europe institutionnelle semble créer des opportunités au sein des mouvements régionalistes. En effet, selon Boaventura de Sousa Santos, ces mouvements sociaux aux revendications minoritaires, utilisent ces outils hégémoniques, produits de l'Union Européenne, à des fins contre hégémoniques.² Ils mobilisent des imaginaires et représentations territoriales pour donner des agendas que le système, à savoir les 27 Etats-Nations, ne conçoit pas. Les revendications et les luttes pour la reconnaissance des langues minoritaires et régionales, avancées par ces dits mouvements, s'organisent de façon réticulaire. L'exemple le plus concret étant la constitution du groupe Eurolang, basé à Bruxelles, fédérant différentes Régions institutionnelles de l'Union Européenne, dépassant ainsi le cadre de l'Etat Nation, et s'appuyant sur des territoires linguistiques transfrontaliers pour certaines. La constitution d'un réseau basé sur des régions linguistiques, aux situations de reconnaissance diversifiées au sein des Pays de l'Union Européenne, renforce l'hypothèse de la formation d'une Europe des Régions. Dépasser l'Etat-Nation, générateur d'une identité homogène, et penser l'Europe de façon alternative, implique la reconnaissance de lieux fédérateurs et symboliques. Mais en voulant donner tout à la fois une place à l'idée d'unité mais aussi de diversité, n'est-on pas rendu au choix de fusionner cette diversité pour lui donner un minimum d'unicité. Et cette figure d'unicité peut être portée par Bruxelles en tant elle-même que figure complexe et multiforme tant au niveau politique que symbolique. De ce fait, à travers Bruxelles, les institutions européennes jouent des outils hégémoniques lors de manifestations comme celle du peuple Catalan le 7 mars 2009 pour l'autodétermination et le droit à une délégation Catalane au sein de l'UE. En ce sens, cela permettrait d'envisager Bruxelles comme centralité voire même capitale des luttes et des revendications pour la reconnaissance des langues minoritaires et régionales. Elle devient ainsi un lieu perçu, vécu et représenté comme capitale d'une Europe des Régions.

Une langue régionale et deux langues nationales : le breton, le lituanien et le maltais

Thomas BUCKLEY
IUT de Quimper

L'un des traits saillants des langues minoritaires est qu'elles fonctionnent comme des langages privés par rapport aux langues qui les entourent. C'est le cas du breton qui se trouve sur le territoire français, du lituanien qui est quasiment entouré par des langues slaves, et du maltais qui fait partie d'un réseau culturel ayant l'anglais comme langue principale. Un autre élément commun à ces trois langues est qu'un grand pourcentage de leurs locuteurs est composé d'émigrants. Or ces deux faits, le statut d'enclave et la tendance centrifuge, se conjuguent pour donner au breton, au lituanien et au maltais le rôle de langue grégaire plutôt que véhiculaire, selon les termes employés par Louis-Jean Calvet. Leurs aspirations sont donc définies et limitées par cette situation et ce rôle, qui empêche tout naturellement les Bretons, les Litvaniens et les Maltais de s'attendre à ce que leurs interlocuteurs étrangers soient capables de communiquer avec eux en breton,

¹ Ss dir LEVY J. ; LUSSAULT M ; 2003, *Dictionnaire de Géographie et de l'Espace des sociétés*, Paris, Belin, 1133 p.

² DE SOUSA SANTOS B. ; 2004, *Vers un nouveau sens commun juridique : droit, science et politique dans la transition paradigmatique*, Paris, LGDJ, coll Droit et Société série sociologie, 703 p.

en lituanien ou en maltais. C'est pourquoi ils se sont toujours s'efforcés et continuent à parler la langue de leurs visiteurs ou de leurs occupants, soit le français, le russe, le polonais, l'anglais et, dans une moindre mesure, l'italien, l'allemand, l'espagnol ou l'arabe. Néanmoins, au-delà de ces deux similitudes, il y a des différences importantes entre les aspirations linguistiques des trois groupes, en fonction de leur taille, leur puissance, leur situation géographique et leur histoire.

Dans le cas du breton, il s'agit de survie plutôt que du statut de langue vivante : c'est ainsi que cette langue fait sentir sa présence de manière symbolique ou culturelle, comme si cela pouvait compenser sa perte de vigueur comme moyen de communication quotidienne parmi la plupart de ses locuteurs traditionnels, qui ont adopté le français il y a plusieurs décennies. Bref, le breton aspire à rester visible faute de rester audible.

Le lituanien est le plus puissant des trois, non seulement à cause de son statut d'unique langue officielle d'un pays, mais aussi parce que la grande majorité des Lituaniens continuent à le pratiquer dans la vie quotidienne et qu'il se nourrit d'importantes sources littéraires et médiatiques. Il jouit de tout le prestige historique que possède le breton, tout en bénéficiant d'une vigueur communicative comparable ou supérieur à celle du maltais. Mais en plus, le lituanien n'est doublé par une aucune autre langue sur son territoire. Pour ces raisons, l'on pourrait dire que le lituanien est le cas type d'une « petite » langue qui semble pouvoir aspirer à un avenir radieux.

Les aspirations du maltais sont plus limitées que celle du lituanien, mais son isolement géographique et une certaine mesure d'indépendance politique lui ont permis de rester intact comme langue de communication, au contraire du breton.

Puisque le rôle et les aspirations de toutes les langues se définissent à travers leurs contacts avec les autres, il est intéressant de comparer le breton, le lituanien et le maltais à cet égard. C'est donc ce que nous ferons et ce qui nous permettra de tirer des conclusions concernant leur avenir au sein de l'Union Européenne et dans le monde.

De l'oasis sociolinguistique espagnol à l'entropie linguistique des Communautés autonomes ayant deux langues officielles (le cas catalan)

Manuel I. CABEZAS GONZÁLEZ
Université Autonome de Barcelone

En 1975, au moment de la mort du chef de l'État Francisco Franco, commence en Espagne ce qu'on appellera par la suite la « transition ». Et alors, ce que le régime franquiste avait prétendu laisser « *atado y bien atado* » (« *ficelé et bien ficelé* ») commence à être déficelé, afin que le peuple espagnol récupère les libertés, dont il profite en ce moment.

En effet, à partir de 1975, tout commence à bouger et à changer en Espagne dans tous les domaines et à tous les niveaux : l'organisation de l'État, la vie politique, la vie culturelle et sociale, ... et aussi la politique linguistique, imposée pendant les quarante années de dictature. Ainsi, on est passé à un « *oasis sociolinguistique* », où étaient reconnues et respectées les particularités linguistiques des citoyens de toutes les régions de l'Espagne. Et en même temps, ceux-ci ont pu commencer à faire valoir et à exercer leurs droits linguistiques inaliénables.

Cependant, les politiques linguistiques menées à terme par les partis nationalistes, radicaux et moins radicaux, ont conduit, dans les Communautés autonomes ayant deux langues officielles, à une *entropie linguistique*. Cette entropie est, d'ailleurs, à l'origine de conflits et de débats permanents, dont on a un reflet quotidien dans les médias, et pourrait mettre en danger, à court ou à long terme, la viabilité de l'oasis linguistique espagnole et la paix sociolinguistique. Elle montrerait également que les questions linguistiques n'ont pas été gérées correctement et qu'il faudrait repenser les politiques linguistiques mises en place depuis 1975.

Dans notre contribution, nous nous proposons d'analyser le cas catalan, paradigme et modèle suivi par les autres Communautés autonomes ayant deux langues officielles. Mais, dans le cas catalan, nous allons axer notre regard sur la gestion linguistique, passée, présente et future, dans le système éducatif non-universitaire, et sur les problèmes que ladite gestion a provoqués et aggravés.

Retour et relais : un défi quotidien pour les interprètes de langue tchèque au sein des institutions de l'Union européenne

Ivana ČEŇKOVÁ
Institut de Traductologie
Université Charles de Prague

Cinq années se sont écoulées depuis l'adhésion de la République Tchèque à l'Union européenne en 2004 et déjà elle en assure la présidence pendant le premier semestre 2009. La langue tchèque est-elle utilisée régulièrement dans les réunions qui se tiennent à Bruxelles ou à Strasbourg?

L'auteur décrira l'expérience des interprètes ayant le tchèque comme langue maternelle (langue A), parlera des problèmes du retour (interprétation vers la langue B), des connaissances du tchèque comme langue C par les interprètes des anciennes cabines, et du relais vers la langue B ou A des interprètes. Elle tentera de démontrer combien il est parfois difficile d'apporter une appréciation objective de la qualité du retour et du relais. Elle se basera sur plusieurs enquêtes menées auprès des interprètes et des délégués (janvier-juin 2009) pendant la présidence tchèque et essaiera d'aboutir à des conclusions plus générales (en mentionnant brièvement aussi la formation des interprètes de conférence en Tchéquie) et formulera des recommandations spécifiques en vue d'assurer une meilleure compréhension des participants des réunions dans les diverses enceintes de l'UE.

Les langues minoritaires au sein de l'Union européenne : quelle politique pour quel avenir ?

Romain COLONNA
UMR LISA 6240, Université de Corse

La politique linguistique de l'Union européenne se doit d'intégrer au moins trois types de langue :

- les langues nationales (voire internationales), instituées, fortes économiquement et historiquement à l’instar du français ou de l’anglais.
- les langues officielles des pays plus récemment entrés dans l’Union, dont le poids économique et international s’avère être moindre face aux langues internationales.
- les langues dites « régionales » ou minoritaires, moins répandues.

Notre étude s’intéressera précisément au rapport entre l’Union et les langues régionales.

Nous serions tentés de répondre, dans un premier temps, à la question que pose leur « rôle » au sein de l’Union, en affirmant que les langues régionales revêtent une fonction identitaire primordiale : elles signifient l’identité d’un lieu à l’heure où l’homogénéisation se fait menaçante. Parallèlement, elles peuvent être considérées comme un rempart au désordre symbolique que représente la mondialisation. Elles deviennent alors le parfait témoin d’une puissance et d’un ordre symboliques qui seraient aujourd’hui révolus. Ces langues assument ainsi une fonction compensatrice. Dans ce contexte, elles sont sollicitées moins pour ce qu’elles disent que pour ce qu’elles signifient.

Cette interprétation de leur rôle fait des langues régionales des *langues patrimoniales*, des symboles. Elles sont protégées et évoluent en ce sens. Dans cette perspective, la dimension communicative –somme toute normale pour une langue– est sacrifiée au profit d’une redistribution des valeurs et des fonctions.

La France semble avoir retenu en grande partie, quelque soit l’échelon politique observé, cette dimension patrimoniale à l’égard des langues régionales. Pouvait-il en être autrement dans un système centraliste et monolingue comme celui-là ? Dans une perspective européenne, multilingue, les langues régionales peuvent-elles aspirer à autre chose qu’à un traitement patrimonial ? Sans la tension linguistique adéquate associée au Progrès, elles sont condamnées à un rôle secondaire, réducteur, et qui finalement, nuit à leur vitalité. Doivent-elles pour autant avoir la prétention de concurrencer demain des langues telles que l’anglais ou le français ? Un premier élément de réponse semble se situer dans la conjonction équilibrée des deux aspects : identitaire et communicatif. Une démarche européenne, qui privilégierait le premier aspect au détriment du second, serait *in fine* contraire à la conception de ces langues comme langues vivantes.

De plus, l’Union européenne doit faire face à la souveraineté des pays membres qui passe par une gestion nationale des langues. L’Union européenne serait embarrassée de reconnaître des droits linguistiques que le pays lui-même ne concède pas aux différentes langues sur son territoire. Cet état de fait la place donc dans une position délicate qui la condamne à des déclarations générales de principe, ou à proposer, sans contrainte, une politique commune prudente à travers la *Charte des langues régionales ou minoritaires*. Pour l’heure, elle ne peut inscrire durablement et de manière contraignante une politique de développement adéquat pour ces langues, qui les éloignerait de la tentation exclusivement patrimoniale.

À travers une redéfinition de la politique multilingue de l’Union qui accorde une large place aux langues minoritaires, celles-ci peuvent espérer un effet ricochet sur les états où elles sont présentes. En tout état de cause, la situation actuelle ne saurait satisfaire les langues régionales, à travers lesquelles le multilinguisme européen doit légitimement prendre sa source.

Le Portugal européen: du monolinguisme historique au multilinguisme *glocal*

Manuel Célio CONCEIÇÃO
FCHS - Universidade do Algarve

Le Portugal a été depuis le XIII^{ème} siècle un pays officiellement monolingue, même si le portugais a bénéficié de beaucoup d'apports des langues avec lesquelles il a été en contact dans tous les continents. Au moment de l'entrée du Portugal dans la CEE, ce monolinguisme, encore officiel, n'était « secoué » que par le contact avec des langues des pays dans lesquels il y avait des ressortissants portugais, avec quelques langues africaines et avec l'anglais qui, dans les zones touristiques, commençait à prendre sa place. Qu'en est-il aujourd'hui ?

Dans cette communication, nous présenterons la situation linguistique actuelle d'un pays où l'émigration a donné place à l'immigration et où différents multilinguismes sont vécus au quotidien. Nous analyserons des situations de contact et de coexistence de normes du portugais (d'Europe, d'Afrique, d'Amérique) des situations de contact et de coexistence de différentes langues dans divers domaines de la société. Il s'agit, entre autres, de langues européennes (en particulier des langues des pays du nord et de langues de l'Europe de l'est), des langues africaines (en particulier des langues bantoues, par exemple, et des créoles) et d'autres langues du monde. Indissociables de ces langues sont les respectives cultures et civilisations. Nous les évoquerons pour analyser la complexité de la situation linguistique et la gestion du multilinguisme sous une perspective de communication interculturelle et de gestion des contacts multilingues. Suivant les grandes lignes des politiques linguistiques européennes et la Déclaration des Droits Linguistiques, nous soutiendrons l'idée d'un développement (linguistique et culturel) durable qui puisse respecter le *local* et s'épanouir dans le *global*, respectant la diversité.

Arguments communicatifs et cognitifs dans le débat sur l'opportunité de l'uniformisation linguistique du droit européen

Marc DEBONO
EA 4246 DYNADIV
Université François-Rabelais, Tours

La question de l'opportunité de l'uniformisation linguistique du droit européen s'est posée à l'occasion de la publication, en 2004, d'un manifeste « en faveur de la langue française comme langue juridique de l'Europe » et de la reprise de cette idée à travers une campagne de lobbying lancée en 2007.

Le discours développé dans ce manifeste, qui fait une large place à des clichés ayant la vie dure (en résumé : la « clarté » de la langue française serait gage de qualité du droit européen), pose à nouveau le problème de l'utilisation des thèses de la relativité linguistique, dont l'hypothèse forte (déterministe) est trop souvent mise au service

d'idéologies nationalistes de la supériorité, comme P. Sériot a pu le montrer à propos du néo-humboldtianisme des linguistiques slaves post-soviétiques (Sériot, 2008).

Néanmoins, sans verser dans le déterminisme linguistique, on peut soutenir que les contenus scientifiques sont affectés par la langue de leur expression. Des travaux récents vont dans ce sens : ceux de K.Chemla sur les mathématiques chinoises (1989 ; 2007), de F.Jullien sur la philosophie chinoise (2007), de C.Kerbrat-Orrecchioni sur l'ethos communicatif (2002), etc.

Partant de ce qu'il est convenu d'appeler l'hypothèse faible de la relativité linguistique, nombre de scientifiques mettent en garde contre la tendance à l'uniformisation linguistico-culturelle de la science moderne (Pestre, 1996 ; Auroux, 1996 ; Hamel, 2008), arguant d'une diversité linguistique garante de son développement. Dans le domaine du droit, les comparatistes vont dans le même sens (Sacco, 1991 ; Lamèthe et Moreteau, 2006 ; Legrand, 2006).

Reste la question de la gestion de cette diversité linguistique, problème auquel s'attèle, par exemple, le projet européen DYLAN (*Dynamique des langues et gestion de la diversité* – en cours), qui, très pragmatiquement, « vise à identifier les conditions dans lesquelles la diversité linguistique de l'Europe est un atout pour le développement de la connaissance et de l'économie ». Concernant la gestion du plurilinguisme et plurijuridisme européens, nombre d'enseignements peuvent être tirés de l'expérience canadienne : politique de formation dans les différentes langues juridiques, mais aussi enseignement « transystémique » du droit (Kasirer, 2007) et développement de la corédaction (Fluckiger, 2005).

Bibliographie :

AUROUX, S., *La philosophie du langage*, PUF, 1996.

CHEMLA, K., « Qu'apporte la prise en compte du parallélisme dans l'étude des textes mathématiques chinois ? Du travail de l'historien à l'histoire du travail », *Extrême Orient – Extrême Occident*, n°11, 1989.

CHEMLA, K., « Penser sur la science avec les mathématiques de la Chine ancienne », in CHENG, A. (dir.), *La pensée en Chine aujourd'hui*, Gallimard, 2007.

FLUCKIGER, A., « Le multilinguisme de l'Union européenne : un défi pour la qualité de la législation », in GEMAR, J.-C. et KASIRER, N. (dir.), *Jurilinguistique : entre langues et droits*, Bruylant, Thémis, Bruxelles, 2005.

HAMEL, R.E., « Les langues des sciences : vers un modèle de diglossie gérable », in MAURAI, J. et al. (dir.), *L'avenir du français*, AUF, Éditions des Archives contemporaines, 2008

JULLIEN, F., *Chemin faisant, connaître la Chine, relancer la philosophie*. Réplique à ***, Seuil, 2007.

KASIRER, N., « L'outre-loi », dans *Étudier et enseigner le droit : hier, aujourd'hui et demain - Études offertes à Jacques Vanderlinden*, Éditions Yvon Blais, 2007.

KERBRAT-ORECCHIONI, C., « Système linguistique et ethos communicatif », *Cahiers de praxématique*, n° 38, 2002, pp.35-57.

LEGRAND, P., *Le droit comparé*, « Que sais-je ? », PUF, 2^e éd., 2006.

Manifeste en faveur de la langue française comme langue juridique de l'Europe : <http://www.institut-idef.org/Manifeste-en-faveur-de-la-langue.html>.

PESTRE, D., « Langages, cultures et pratique. Les sciences physiques des derniers siècles et leurs contextes », in CHARTIER, R. et CORSI, P. (dir.), *Sciences et langues en Europe*, EHESS, 1996.

Projet DYLAN (Dynamique des langues et gestion de la diversité) : http://www.dylan-project.org/Dylan_fr/home/home.php.

SACCO, R., *La comparaison juridique au service de la connaissance du droit*, Economica, 1991.

SERIOT, P., « Le déterminisme linguistique en Russie actuelle », in Patrick Sériot (dir.) *La question du déterminisme en Russie actuelle*, [en ligne], Lyon, ENS LSH, mis en ligne le 10 décembre 2008. URL : <http://institut-est-ouest.ens-lsh.fr/spip.php?article156>.

L'anglais en Europe : *lingua franca* ou *world englishes*

Marc DENEIRE

Université de Nancy

La fin des années 1980 a vu naître un débat autour de l'anglais comme langue internationale au sein des études anglaises entre les tenants d'une norme unique et universelle, représentés par le linguiste britannique Randolph Quirk d'une part, et les défenseurs d'une vision pluricentrique de la langue représentés par le linguiste indien vivant aux États-unis Braj B. Kachru. Une nouvelle proposition a vu le jour au cours de ces dernières années, celle d'une « *lingua Franca* » (EFL), partagée par les locuteurs non natifs de l'anglais, et dont un ensemble de traits commun (*lingua franca core*) garantirait l'intelligibilité entre locuteurs.

Derrière ce qui à première vue pourrait apparaître comme une simple bataille de termes ou d'écoles se cachent deux visions de la langue et des relations interculturelles. Ce sont ces deux visions que nous nous proposons d'examiner ici. Une étude des implications de ces deux approches nous amènera à montrer que la considération de l'anglais *lingua franca* peut mener à la création d'une nouvelle norme linguistique de nature hégémonique et à une perte de l'aspect interculturel qui fait la richesse des échanges entre peuples au sein de l'Europe.

Les défenseurs du pluricentrisme et de l'existence de plusieurs anglais (*World Englishes*) s'inscrivent dans la tradition sociolinguistique, anthropologique et discursive de la linguistique et considèrent la langue comme « constituée par la culture et constitutive de celle-ci » (Hymes). Par conséquent, à culture différentes, langues différentes, et tout processus de diffusion linguistique s'accompagne d'un processus de reterritorialisation qui donne naissance à plusieurs langues, dans notre cas, à plusieurs anglais. Ainsi l'anglais utilisé par les Indiens entre eux donne-t-il l'anglais indien, celui utilisé par les Nigériens, l'anglais nigérien, etc. La question de l'anglais en Europe se pose différemment dans la mesure où les locuteurs d'un même pays n'utilisent que très rarement l'anglais entre eux. Existe-t-il un anglais Européen qui correspondrait à une culture européenne ? Les avis sont partagés. Nous arguerons pour notre part que ce n'est pas le cas dans une Europe surtout marquée par la diversité ethnolinguistique qui croît à chaque élargissement.

Les tenants d'un anglais comme *Lingua Franca* craignent que l'adaptation culturelle et la reterritorialisation ne mènent à la fragmentation et au manque de compréhension mutuelle. Par conséquent, ils tentent de développer un « corpus commun » de traits essentiels à celle-ci. Ce corpus est essentiellement basé sur la phonétique (nombre des leaders du mouvement sont phonéticiens à l'origine), le lexique et la grammaire, les aspects culturels et discursifs étant largement marginalisés.

Dans notre conclusion, nous nous appuyerons sur les notions de multiplication des champs, selon les termes de Bourdieu, et de restructuration linguistique (Mufwene) pour montrer que le premier cadre théorique (celui des *World Englishes*) reste le mieux à

même de conceptualiser l'intégration de l'anglais en Europe dans le respect des cultures et de la diversité.

CHYPRE : mosaïque nationale des langues et des civilisations. La nécessité de l'apprentissage des langues étrangères au sein de l'école et l'enseignement du grec comme langue seconde

Marina DIMITRIOU

Université Paris Descartes - Paris V

L'Union Européenne est de nos jours une réalité. Au sein de la Communauté, différentes civilisations, ainsi que diverses langues et cultures se croisent quotidiennement et interfèrent les unes avec les autres. La nouvelle tendance de mondialisation, de technologie et d'information immédiate ne laissa pas Chypre hors de son influence. De nos jours, un grand nombre d'immigrés, de réfugiés et de travailleurs étrangers viennent s'installer à Chypre, cherchant un meilleur avenir. Par ailleurs, lors de son adhésion à l'Union européenne en mai 2004, elle connaît également un mouvement permanent d'europeens, qui viennent s'installer sur l'île.

Désormais, la société chypriote qui se représentait elle-même comme " purement homogène" il y a quelques années a progressivement changé, devenant de plus en plus hétérogène, multilingue, multinationale et multiculturelle sur le modèle de la plupart de nos sociétés contemporaines. Ainsi, nos établissements scolaires sont devenus des carrefours des peuples, des langues, des civilisations des religions et des cultures, d'où la nécessité d'une éducation interculturelle.

lissements scolaires sont devenus des carrefours des peuples, des langues, des civilisations des religions et des cultures, d'où la nécessité d'une éducation interculturelle.

Des relations nouvelles, mutuelles, amicales ou hostiles, positives ou négatives sont nées à travers le multiculturel et l'interculturel. Le rôle de l'école devient ainsi de plus en plus prégnant. Le multiculturel est pour moi, future enseignante à Chypre, un vrai défi pour l'éducation chypriote. Travailler avec des enfants d'origine culturelle différente est complexe. L'enseignant doit en effet adapter son enseignement à un public hétérogène, multilingue, multinational et multiculturel.

Le nouveau statut de la société chypriote dans la mondialisation -mosaïque nationale des langues et des civilisations-, qui constitue également le contexte de l'école chypriote a fait naître la nécessité de l'apprentissage d'autres langues étrangères au sein de l'école et la création d'un département et d'une politique commune pour les langues. Cette présentation propose de cerner les enjeux auxquels le système éducatif est confronté et d'exposer les politiques mises en œuvre concernant l'enseignement et l'apprentissage des langues étrangères, qui mettent l'accent sur la promotion du plurilinguisme et la nécessité d'une politique linguistique qui prendra en compte les besoins linguistiques des communautés immigrées afin d'établir la cohésion sociale.

De plus, le phénomène multiculturel à Chypre a fait naître la nécessité de l'enseignement du grec comme langue étrangère. Seront ainsi examinées les spécificités de l'enseignement du grec démotique en milieu multiculturel à Chypre: situations d'apprentissage et significations identitaires et le défi de la conservation de la langue et

de la civilisation grecques face à la mondialisation. Nous mettrons également l'accent au fil de notre présentation tout particulièrement sur le statut de chaque individu dans une société multilingue, multinationale et multiculturelle et nous allons essayer d'analyser les significations de l'enseignement du grec démotique à Chypre à l'heure actuelle, à la fois du point de vue du système éducatif et de la société d'accueil ainsi que pour les élèves d'origine étrangère.

Dans le cadre du dialogue interculturel, notre but est d'établir un dialogue entre tous les intéressés et de réfléchir aux défis et perspectives de l'enseignement des langues et surtout l'enseignement du grec démotique à Chypre à l'heure actuelle.

Proposition pour un nouveau régime linguistique des institutions européennes : les « mandats linguistiques »

Jullien FERNAND

Université de Provence¹, laboratoire *Parole & langage*

A chaque élargissement de l'U.E. à de nouveaux pays membres, l'augmentation exponentielle du nombre de combinaisons linguistiques pose d'évidents problèmes logistiques, en particulier au sein des services de traduction et d'interprétation établis dans les institutions officiellement multilingues d'une Europe « unie dans la diversité ».

En prévision d'un éventuel phénomène de « babélisation » tant redouté, un certain nombre de propositions ont d'ailleurs été avancées depuis plusieurs années, sans qu'aucune d'entre elles ne parvienne pour autant à faire l'unanimité : recours à une langue véhiculaire unique (par exemple l'anglais) ; utilisation d'une langue artificielle neutre (ex : l'espéranto) ; limitation du nombre de langues officielles (sur le modèle de l'ONU) ; compréhension passive des langues dites « voisines » ou issue des même familles linguistiques, etc.

Outre les difficultés inhérentes à leur application concrète, ces diverses propositions impliquent un certain nombre de dilemmes déontologiques ayant déjà été largement débattus, mais sur lesquels il ne sera peut-être pas inutile de revenir.

Toutefois, notre propos s'attachera surtout à la présentation d'une idée personnelle, ayant pour objectif de concilier aux incontournables difficultés sus-décrites la représentativité effective de toutes les langues officielles de l'U.E. sur l'échiquier glotto-politique de ses institutions. En effet, une solution originale et inédite, basée sur une analyse des pratiques langagières à la Commission et au Parlement, et s'appuyant sur les familles linguistiques en présence, permettrait peut-être de limiter sensiblement les difficultés posées par la multiplicité des langues officielles, tout en préservant le caractère *officiel* de chacune d'entre elles.

Cette proposition de solution, qui mérite naturellement d'être approfondie, pourra naturellement faire l'objet de remarques et de critiques constructives, apportant une pierre supplémentaire à l'édifice linguistique européen.

¹ Thèse doctorale : *Le point sur la formation des traducteurs & interprètes dans les 12 derniers pays membres de l'U.E. : vers une réforme du régime linguistique de l'Europe ?*, soutenue le 17 juin 2008. Direction : Louis-Jean Calvet.

Institution, déstructuration et nouvelles régulations : la dialectique de la professionnalisation en traduction

Nicolas FROELIGER

Université Paris Diderot-Paris 7

EA 3967 - CLILLAC-ARP

Cette proposition de contribution émane d'un ancien traducteur professionnel devenu universitaire et responsable d'un master professionnel en traduction organisé selon le principe de l'alternance (<http://formations-pro.eila.univ-paris-diderot.fr/masterpro/ilts/start>).

L'évolution des formations en traduction en France (et dans une moindre mesure en Europe) nous semble emblématique des problèmes posés par la professionnalisation en général. Il s'agit, dans un premier temps, d'en retracer les temps forts, avec dans les années 50, la création d'écoles (ESIT, ISIT, ETI, ESTI, Germersheim, notamment), au tournant des années 80-90, l'émergence de cursus universitaires (DESS) ayant des approches très différentes et une troisième vague avec la réforme LMD.

Ces évolutions ont eu plusieurs effets contradictoires sur les plans institutionnel et pratique :

- une meilleure reconnaissance de la profession de traducteur, qui s'est structurée en partie grâce au développement de ces formations ;
- une place croissante mais encore problématique pour la traduction professionnelle (c'est-à-dire n'ayant pas pour vocation de préparer aux concours de l'enseignement) à l'université ;
- un risque grave de déstabiliser le secteur de la traduction par excès de diplômés (46 masters professionnels forment aujourd'hui aux métiers de la traduction en France...) voire par refus d'admettre qu'il existe une vie professionnelle, avec des acteurs aux intérêts divergents.

Il s'agit, ensuite et en cherchant l'exemplarité, de décrire plus en détail la manière dont certains cursus gèrent la professionnalisation (articulation entre intervenants universitaires et professionnels, positionnement par rapport aux entreprises dans le cadre, par exemple, de l'alternance et mise en cycle des savoirs entre ces différentes parties prenantes). La question du statut des enseignants et des passerelles entre monde professionnel et sphère universitaire devra ici être développée.

Nous envisagerons dans un troisième temps le rôle de la recherche dans ces formations, ce qui passe, historiquement, par la constitution de la traductologie en tant que discipline à part entière, mais aussi par la nécessité de prendre en compte les évolutions des métiers (en particulier la convergence de la traduction, art asystématique, du traitement automatique des langues, forcément systématique, et des fonctions de communication, plus en lien avec la civilisation qu'avec la linguistique) et par la quête d'une articulation intelligente entre pro et R.

Ces évolutions sont principalement hexagonales, et certaines sont fort préoccupantes. Une problématique européenne, que nous espérons salutaire, est venue s'y ajouter à partir de 2008 avec le projet EMT (*European Master in Translation*), lancé par l'Union européenne (UE), qui vise, d'une part, à décerner un label de qualité aux formations sérieuses et, d'autre part, à aider les pays récemment entrés dans l'UE à mettre en place des diplômés solides incluant leurs langues nationales respectives.

Dans notre réflexion sur la relation à trouver entre formation initiale, enseignement, recherche, vie professionnelle et formation continue, c'est en tout cas la recherche –une recherche résolument appliquée– qui peut faire s'accorder des sphères différentes et trop souvent antagonistes.

La gestion des répertoires linguistiques : langue initiale, seconde et étrangère en Galice

**Francisco FROJÁN RIAL, Laura PINO SERRANO,
Carlos VALCÁRCEL RIVEIRO
G.I FRANCION/ GRAMM-R**

Universidade de Santiago de Compostela/Universidade de Vigo

Terre d'émigration mais aussi d'immigration, la Galice constitue un des territoires bilingues de l'Espagne plurilingue. Les circonstances historiques et territoriales ont beaucoup marqué les répertoires linguistiques de la population galicienne. De ce fait, à côté du galicien et de l'espagnol, langues co-officielles, il faut tenir compte des langues de l'émigration (notamment le français et l'allemand) et de celles de l'immigration (le roumain et l'arabe, parmi les principales), toujours présentes dans une partie non négligeable des familles galiciennes. Finalement, il ne faut pas oublier l'acquisition croissante des langues étrangères, notamment de l'anglais, du français et parfois même de l'allemand.

Depuis l'approbation de son statut d'autonomie en 1981, la société galicienne a essayé de gérer la diversité des répertoires linguistiques des citoyens. On a ainsi assisté à un passage progressif d'une politique linguistique favorisant le monolinguisme en espagnol à un modèle qui encourage l'ouverture et l'enrichissement des répertoires linguistiques. Un enseignement bilingue galicien-espagnol s'est graduellement mis en place pendant ces trois dernières décennies et, en même temps, l'apprentissage de deux étrangères est devenu obligatoire à partir de 2007. Par conséquent, un étudiant galicien entrant dans le système universitaire est censé connaître au moins quatre langues : les deux langues co-officielles (galicien et espagnol) et deux langues étrangères (l'anglais et, le plus souvent, le français). Les résultats de cette politique linguistique devraient placer la Galice dans une situation privilégiée au sein d'une Europe plurilingue et la rendre plus compétitive et performante face aux processus de mondialisation.

D'une perspective intégrale, c'est-à-dire, qui prendra en compte les langues co-officielles et étrangères, notre contribution analysera l'évolution des politiques linguistiques mises en place. Les problèmes soulevés par leur application seront également présentés aussi bien du point de vue pédagogique que sociolinguistique.

La langue polonaise des années 2000 : état des lieux, opinions, prévisions

Teresa GIERMAK-ZIELINSKA
Institut d'études romanes
Université de Varsovie

Dans l'opinion de nombreux de ses usagers la langue polonaise est à présent soumise à des épreuves qui menacent son intégralité et son originalité : la prolifération des américanismes et internationalismes, erreurs dans l'emploi des structures, orthographe erronée, vulgarismes, prononciation négligée, tout cela provoque un sentiment d'instabilité. De telles atteintes au bon usage se manifestent de plus en plus souvent dans l'espace public, y compris la politique et les médias. La question du bon usage a une longue histoire. Du début du 19^e siècle jusqu'à 1918 la principale préoccupation des philologues, grammairiens et gens des lettres était de défendre la langue contre la menace des russicismes et des germanismes. Avec le recouvrement de l'indépendance en 1918 les linguistes polonais accordent une attention particulière à l'unification de l'usage, instable après plus de cent ans d'influences étrangères. Après 1945 une nouvelle tâche s'impose : la promotion sociale des gens du milieu rural et ouvrier entraîne la nécessité de lutter contre les dialectalismes, le jargon et –plus tard– la langue de bois qui s'entremêlent à la langue standard. La question des normes linguistiques, désormais appelées la *culture de la langue* (*kultura języka*), est désormais instaurée en une branche des sciences du langage et devient l'une des disciplines les plus vivaces de la linguistique polonaise. A partir des années '90 une nouvelle situation politique cause un véritable bouleversement dans l'usage de la langue. Sous les auspices du Conseil pour la langue polonaise (*Rada Języka Polskiego*), créé en 1999 ont été publiés plusieurs ouvrages consacrés à ces changements, et notamment deux rapports collectifs (en 1999 et en 2007) dans lesquels les auteurs brossent un portrait de la langue de nos jours « dans tous ses états ». Notre présentation du polonais d'aujourd'hui puise abondamment dans ces publications qui décrivent, entre autres, l'influence du droit communautaire sur les documents polonais officiels, la langue de la jurisprudence, l'enseignement du polonais première langue, la langue des cultes : catholique, protestant, orthodoxe, les noms de marques et la publicité, le style des belles lettres et le parler des médias, spécialement en ce qui concerne la prolifération des vulgarismes. L'évolution du polonais illustre une tendance générale, celle de subir bon gré, mal gré, les effets d'« internationalisation ». Ce processus semble tant naturel qu'inévitable, vu les possibilités de communication qu'offre la société moderne. L'activité normative devrait combattre les excès, sans essayer de freiner le processus même, car toute tentative de ce genre serait par avance vouée à l'échec.

Droit et langues. Pour une meilleure justice en Europe

Philippe GRECIANO
Université de Grenoble

L'Europe est un remarquable laboratoire de recherches où se développent de nouvelles réflexions interdisciplinaires dans un contexte en pleine évolution. Depuis la chute du Mur de Berlin (1989), l'élargissement de l'Europe vers l'Est a eu pour conséquence la réforme des législations nationales et leurs adaptations nécessaires aux exigences communautaires. La diversité linguistique et culturelle est devenue l'un des moteurs de l'intégration européenne soucieuse de l'harmonisation des législations et d'une meilleure justice sur le continent. L'Europe des 27 a conduit à multiplier le nombre de ses langues officielles. Le droit communautaire est publié dans pratiquement toutes ces versions linguistiques qui ont la même valeur juridique, indépendamment de l'importance de la population des Etats membres qui pratiquent la langue en cause,

facilitant ainsi l'accès au droit pour tous les citoyens, quelque soit leur nationalité. L'exigence de qualité du discours juridique, sa simplicité, sa clarté, sa cohérence et sa précision rédactionnelles prend une importance singulière dans l'Europe d'aujourd'hui. La Suisse, le Canada ou la Belgique abritent des systèmes de droits mixtes, de tradition multilingue et plurijuridique, dont l'Europe s'inspirera pour améliorer la qualité de sa Loi. Si les législations européennes sont publiées en plusieurs langues, lesquelles font foi, elles permettent également au citoyen de se rapprocher des institutions communautaires qui renforcent la démocratie et protègent les droits de l'Homme. La diversité linguistique n'est donc pas un obstacle à la qualité de la Loi européenne, bien au contraire, elle renforce l'intention du législateur, affine la définition du contenu du texte, permet la (re)qualification des notions, facilite la rédaction des normes et simplifie la traduction du discours pour qu'il soit non seulement compréhensible mais aussi utilisable par l'ensemble des acteurs. Cette approche multilingue et multiculturelle renforce directement la législation européenne dans un but collectif. Le travail multilingue et plurijuridique dans les institutions communautaires en apporte la preuve. La Cour de Justice des Communautés Européennes (Luxembourg) résout les contentieux transnationaux grâce aux emprunts linguistiques en interaction avec le droit. Droit et langues contribuent ensemble à l'amélioration de la justice en Europe.

De l'interdiction de l'usage officiel des langues régionales en Espagne au « Manifeste pour la langue commune »

José Carlos HERRERAS

Université Paris Diderot-Paris 7

EA 3967 - CLILLAC-ARP

Le destin des langues régionales en Espagne a suivi tout au long du XXème siècle les aléas des changements politiques, traversant des périodes, en général très courtes, pendant lesquelles la législation semblait être plus tolérante, et d'autres, beaucoup plus longues, où ces langues étaient frappées d'interdiction. L'une de ces dernières, et aussi la plus récente, sera la dictature franquiste, pendant laquelle les langues régionales seront bannies non seulement du système éducatif mais d'autres secteurs de la vie sociale¹.

Un changement important va avoir lieu au début des années 70 avec la Loi générale d'Education (LGE), mais le véritable changement de cap va se produire surtout avec la Constitution de 1978. En effet, la Constitution dans son article 3, tout en affirmant le rôle de l'espagnol comme langue officielle de l'Etat, confère aux langues régionales –sans préciser lesquelles ni leur nombre– la possibilité de devenir officielles dans les limites de leurs Communautés respectives et attribue à celles-ci la possibilité de promouvoir l'enseignement de leur langue. Les statuts d'autonomie², dans un premier temps, et les lois de normalisation linguistique, ensuite, ont contribué à rendre effectif le dessein constitutionnel, en particulier, au sein des Communautés bilingues.

Si la promulgation des lois de normalisation a été loin de recueillir l'adhésion de

¹ José Carlos Herreras, *Lenguas y normalización en España*, Madrid, Editorial Gredos, 2006.

² José Carlos Herreras, «Le statut des langues en Espagne dans les nouveaux 'statuts d'autonomie'», *La Linguistique*, vol. 44-1, Paris, Société Internationale de Linguistique Fonctionnelle, Presses Universitaires de France, 2008.

l'ensemble de la population résidant dans ces Communautés, nous assistons aujourd'hui à un phénomène, pour le moins, particulier. En effet, en juin 2008, un manifeste intitulé *Manifiesto por la Lengua Común*¹ a été présenté à Madrid. Ce manifeste, rédigé par un groupe d'une vingtaine d'intellectuels, montre la préoccupation existant en Espagne pour la situation institutionnelle de langue espagnole.

Dans la présente communication, nous allons essayer d'analyser tout particulièrement quelles sont les raisons pour lesquelles ce manifeste a vu la lumière, mais également ses répercussions sur les plans politique et social.

Peut-on apprécier l'apparition d'un droit des langues en France?

Stéphane HURTADO

Université de Cergy-Pontoise

Dans ce vieux pays de culture jacobine qu'est la France le stade suprême de la construction nationale s'est établi autour d'une éradication de toutes les langues autres que celle devenue "nationale". L'état républicain de surcroît reprenant l'œuvre centralisatrice de la Monarchie puis de l'Empire a su amplifier ses effets en imposant une culture unifiée et une histoire unique à tout un territoire malgré sa diversité et ses cultures propres. Cette croyance unitaire d'un destin commun s'est bâti notamment au prix d'une élévation de la langue française au centre de tout le processus de progrès social. Dès lors la République triomphante dispensait sa foi laïque unificatrice et acculturatrice au moyen d'une éducation nationale alors appelée instruction publique. Les langues vernaculaires frappées d'incompatibilité avec la nouvelle organisation de la république vont disparaître pour un certain nombre voire dans le meilleur des cas subsister de façon résiduelle. Le folklore ne résiste pas à la promotion renforcée par le processus identitaire né des deux guerres mondiales qui créent une véritable nation. Dès lors dans ce pays surprenant les options autonomistes ne sont guère de mise. Les accointances de certains milieux bretons avec les occupants voire même le dépeçage au sein de la France occupée de la Flandre et de l'Alsace rattachées à d'autres entités aident encore plus qu'il n'en faut la cause anti-régionaliste.

La lente mais néanmoins constante réintroduction administrative de l'échelon régional depuis les années 50 jusqu'à la loi de décentralisation de 1982 s'est accompagnée d'une timide entorse en 1951 avec la loi Deixonne permettant que soient enseignées les langues régionales les plus importantes (basque, breton, catalan, occitan) et que ces langues puissent compter au baccalauréat.

Néanmoins dans une perspective de droit international un certain nombre de droits spécifiques ont été reconnus aux minorités linguistiques, tant à travers la charte de l'ONU (art 1 alinéa 3)², ou la convention européenne de sauvegarde des libertés fondamentales et des droits de l'homme (art 14³). La Charte européenne des langues régionales ou minoritaires de 1992 qui complétait ce panorama a été dûment ratifiée par la France mais a vu sa ratification bloquée par le Conseil Constitutionnel en 1999

¹<http://ariadna.elmundo.es/buscador/archivo.html?q=%22Manifiesto%20por%20la%20lengua%20comun%22&t=1&i=1&n=15&w=45>

² <http://www.un.org/french/aboutun/charte/chap1.htm>

³ <http://conventions.coe.int/treaty/Commun/QueVoulezVous.asp?NT=005&CL=FRE>

(Décision n° 99-412 DC du 15 juin 1999)¹. L'élaboration du rapport Cerquiglioni en 1999² a entraîné une mise en abyme de la question en élevant à 75 le nombre de langues parlées en France puisqu'il réintègre les dialectes et pose aussi le principe d'y inclure les langues des migrants non protégées dans leurs pays d'origine si toutefois on peut considérer qu'il y en ait un. Les débats parlementaires autour de cette question³ ainsi que le rapport Carcassonne de 1998 témoignent des blocages et des perspectives d'ouverture de cette question.

D'un point de vue purement législatif, l'élévation en 1992 du français au rang de langue de la République à l'article 2 de la constitution de la Vème République transforme la donne en mettant en avant un élément majeur celui de la primauté du texte fondamental

Et donnant ainsi à la question linguistique une visibilité institutionnelle qui lui faisait encore défaut. Dès lors les limites pouvant être apportées à la Charte sur les langues régionales et minoritaires pouvaient s'appuyer sur un élément de référence solide et incontestable.

Alors que la situation semblait stabilisée à l'occasion de la réforme constitutionnelle de juillet 2008 cette question des langues régionales est réapparue au tout premier plan donnant même lieu à la publication d'une mise en garde vigoureuse de l'Académie française⁴ confondant dans une même vocation son rôle de défense de la langue et celui de la protection de l'unité de la nation, ce qui trouve encore quelque écho favorable⁵, mais aussi d'importantes contestations⁶. Dans un souci de pacification des esprits la mention prévue à l'article 1 a été reléguée à l'article 75.1 nouveau de la constitution. De la sorte les langues régionales sont déclarées appartenir au patrimoine de la France⁷.

Ces éléments là dûment avancés la question qui se pose est relativement claire, peut-on considérer qu'à l'instar de l'Espagne, dont la configuration historique en ce domaine est assez proche de la France, notre pays est à l'aube de la création d'un droit des langues ?

1) Les éléments qui militent en faveur de la reconnaissance d'un droit des langues

-l'influence du droit international

-un esprit général de reconnaissance des droits individuels

2) Les données lourdes qui bloquent une ouverture en ce sens

-le poids du centralisme

-la mise en perspective d'un affaiblissement institutionnelle et économique

3) Les variantes aléatoires qui brouillent le schéma unitaire

-les exemples ultra-marins

-la situation alsacienne

-la situation corse.

¹ <http://www.conseil-constitutionnel.fr/conseil-constitutionnel/francais/les-decisions/depuis-1958/decisions-par-date/1999/99-412-dc/decision-n-99-412-dc-du-15-juin-1999.11825.html>

² http://www.culture.gouv.fr/culture/dglf/lang-reg/rapport_cerquiglioni/langues-france.html

³ <http://www.senat.fr/questions/base/1998/qSEQ98120402S.html>

⁴ <http://bibliobs.nouvelobs.com/2008/06/17/les-consequences-du-texte-vote-par-lassemblee-sont-graves>

⁵ <http://vigilance-laique.over-blog.com/article-20582040.html>

⁶ <http://frederic-rolin.blogspot.com/tag/langues%20r%C3%A9gionales>

⁷ http://www.conseil-constitutionnel.fr/conseil-constitutionnel/root/bank_mm/constitution/constitution_janvier2009.pdf

La délicate combinaison entre le discours national et le discours linguistique: le cas catalan

Cécile HURTADO- BORRELL

Université de Picardie

Laissés hors de l'aventure de la Conquête américaine les catalans ont longtemps été considérés comme les parents pauvres de l'Espagne. Accédant tardivement à l'aventure de l'outre-mer ils y développent une activité mercantile sans y faire réellement souche, dégageant de la sorte une capacité financière qui sera réinvestie sur le sol péninsulaire notamment dans l'industrie mais aussi dans la culture suscitant ainsi l'irritation d'un centre, qui ne détenant plus que le pouvoir politique, se sent désarçonné.

La montée progressive de la renaissance linguistique s'accélère à la fin du XIX^{ème} siècle et est concomitante à la perte d'influence définitive du pays. Dès lors s'installe un sentiment de rivalité entre ceux qui sont porteurs de la réussite d'une communauté qui se distingue et s'identifie à travers une culture revisitée et le reste du pays. La suite est connue, une première dictature marquée par l'interdiction rigoureuse de tout fait différenciateur entrecoupé d'une République, qui avait légitimé la spécificité, avant de retrouver après une guerre civile fratricide une nouvelle autorité dictatoriale installée dans la longueur et dans la répression. Le sentiment de rébellion joue alors à plein et la culture survit en souterrain.

A la chute en douceur du régime à compter de 1975 est associée la renaissance politique du fait catalan marqué par la survenance d'une constitutionnalisation des langues autres que la langue dite espagnole et par l'élévation dans les statuts d'autonomie des régions disposant d'une langue territoriale de cette dernière au rang de langue co-officielle.

L'administration autonome catalane a su jouer de cet avantage en intégrant la nouvelle donne dans le paysage éducatif, universitaire et administratif. Elle a financé la création d'une presse en catalan et a mis en place très tôt une télévision exclusivement en langue locale. Les limites à cette politique linguistique sont apparues essentiellement dans la vie professionnelle, les entreprises, hors celles purement locales, rechignant à basculer dans le catalan à quelque niveau que ce soit dans le circuit économique (ressource humaines ou marketing). Il a fallu dès lors imposer un droit sanctionnateur dérivé de la loi de politique linguistique de 1998 pour commencer à faire changer le sort des choses.

Le nouveau défi enfin est celui de l'immigration. L'Espagne est passée depuis la fin du XX^{ème} siècle d'une situation où l'immigration était quasi-inexistante à un stade où elle représente plus de 10% de sa population. Dès lors la question qui se pose au niveau de l'intégration est de savoir si les immigrés feront le pari du passage au catalan ou bien alors considèreront qu'il leur faut garder cette mobilité indispensable pour pouvoir s'adapter aux évolutions de l'emploi dans la Péninsule. Cette difficulté que l'on retrouve aussi en partie au Québec a poussé le gouvernement catalan à introduire un processus de catalanisation intensive de nouveaux migrants afin d'éviter de créer des ghettos ethnico-linguistiques.

Dès lors la contribution s'ouvrira autour des axes suivants :

- 1) Un combat historique qui associe revendication nationale et originalité linguistique
- 2) Une langue affaiblie par une réalité économique mondialisée
- 3) Le défi intérieur de l'immigration, tentative de sauvetage de l'héritage linguistique ?

Communication scientifique et plurilinguisme européen

Guy JUCQUOIS
 Université de Louvain
 Académie royale de Belgique

1. Un regard commun pour partager nos diversités :

Communiquer pour rapprocher et s'épanouir, non pour séparer et écraser. Cela signifie d'atténuer les différences ségrégatives. Il faut (ré)apprendre à découvrir ensemble : il y a davantage dans l'association que dans l'opposition stérile, comme on le voit dans les exemples en Europe et ailleurs.

2. Des associations pour chercher le sens des différences et des incompréhensions, scientifiques et culturelles :

A titre d'exemple, une expérience récente de création de bouquets de revues scientifiques au sein d'un domaine défini, habituellement par la tradition scientifique et dont nous avons hérité. On le répartit en quelques secteurs, on repère une revue par secteur, on fait circuler les textes entre les comités de concertation, une seule langue de publication au départ, puis la création de liens avec des projets parallèles dans d'autres aires linguistiques avec des transferts de données.

3. Réconcilier l'oral et l'écrit, combler les distances (temps et espaces, niveaux culturels et économiques) entre les publics :

L'écrit représente l'irruption de l'histoire, mais c'est également le règne du savoir, de la transmission. Préparer les éditions sur différents supports par des réunions, des vidéoconférences, des séminaires, etc., les prolonger de la même manière de façon à ce que la parole et l'image rejoignent et complètent le texte.

4. Pour un retour d'éditions scientifiques plurilingues :

La diversité des supports doit être une chance, comme doit l'être celle des moyens d'expression et des langues. Un système modulaire et réticulaire permet de rendre rapidement accessible des textes variés, scientifiques et culturels, qui nous concernent tous.

5. Une éthique adaptative en construction perpétuelle :

Donner à chacun l'occasion de s'exprimer c'est également donner à tous l'opportunité d'intervenir dans les processus communicationnels. Une véritable éthique ne peut être qu'historique, réflexive et pragmatique : elle ne s'impose pas, elle se vérifie. Nos projets doivent comporter cette dimension, elle aussi européenne et communicationnelle.

De la bipolarité à la multiplicité : quel avenir linguistique pour le seul état divisé de l'Union européenne ?

Marilena KARYOLEMOU
 Département d'Etudes Byzantines et Néohelléniques
 Université de Chypre

Chypre a le triste privilège d'être le seul état européen divisé à faire, depuis 2004, partie de l'Union Européenne. La division politique entre les Chypriotes Grecs et les Chypriotes Turques qui dure depuis des décennies ne va pas sans avoir aussi des conséquences linguistiques pour tous les citoyens Chypriotes. La gestion politique du problème chypriote aurait aussi un versant linguistique qui n'a malheureusement encore jamais fait l'objet d'une réflexion sérieuse : les langues officielles largement investies d'une valeur ethnique ont souvent été l'objet d'enjeux idéologiques mais jamais l'objet d'une politique réfléchie. L'entrée de l'île dans l'Union Européenne ne semble pas avoir changé le status quo linguistique, bien que des événements politiques récents et notamment la réouverture de points de passage au niveau de la ligne verte en 2004 ait donné lieu à ce qu'on pourrait appeler des « sursauts linguistiques ». La situation est tout autre pour les langues minoritaires de Chypre, arménien, arabe, romani, jusqu'à très récemment invisibles à cause de la bipolarité créée par le conflit greco-turc, dont certaines pourraient, dans les années à venir, profiter grandement de l'accession de l'île à l'Union Européenne.

Références

- Constantinou, C. 2007. «Aporias of Identity: Bicomunalism, Hybridity and the 'Cyprus Problem'». *Cooperation and Conflict* 42(3): 247-270.
- Gavan, T. and A.Lentin (eds.) 2008. *The Politics of Diversity in Europe*, Strasbourg: Council of Europe Publications.
- Iacovidou, K. 2008. «Cultural difference and the politics of recognition. The case of the Roma of Cyprus.» In Gavan T. & A. Lentin, *The politics of diversity in Europe*, 73-87.
- Karyolemou, M. 2009 (à paraître). «Minorities and minority languages in Cyprus». In A. Varnavas & N. Koureas (eds.) *The Minorities of Cyprus: Past, Present and Future*. Cambridge: Cambridge Academic Publishing.
- Karyolemou, M. 2007. «La langue turque à Chypre : Gestion d'une diglossie à bilinguisme de minorité». In Baider F. (ed.) *Emprunts linguistiques, empreintes culturelles Métissage orient-occident*. Paris: L'Harmattan. 125-140.
- Karyolemou, M. 2005. «An island, some languages and a dialect». In Deckers J., M-E Mitsou & S. Rogers (eds.) *Beiträge zur Kulturgeschichte Zyperns von der Spätantike bis zur Neuzeit*. Μόναχο: Waxmann. 149-162.
- Pattie, S. 1997. *Faith in History. Armenians Rebuilding Community*. Washington: Smithsonian Institution Press.
- Roth, A. 2004. «Le parler arabe maronite de Chypre. Observations à propos d'un contact linguistique pluriséculaire». *International Journal of the Sociology of Language* 168: 55-76.
- Williams, G. A. 2000. «Dom of the Middle East: An Overview». *Kuri* 1(1), <http://www.domresearchcenter.com/journal/countries/cyprus/>
- Winther, Pernille, 2001. *Lesser-Used Languages in States Applying for EU Membership (Cyprus, Czech Republic, Estonia, Hungary, Poland and Slovenia)*. Working Paper. Education and Culture Series EDUC 106A EN. Strasbourg: European Parliament, Directorate-General for Research.

Diversité linguistique et emploi des langues nationales dans l'enseignement supérieur des pays européens

Marianne KATSOYANNOU, Corina LASCU, Marie-Pierre MAYAR
AET, Association européenne de terminologie

Dans un cadre de mutations sociales, économiques et techniques qui imposent aujourd'hui des nouveaux défis à l'échelle mondiale, les universités et autres institutions d'enseignement supérieur des pays européens se voient confier le devoir de participer à la création d'une société du savoir toujours plus efficace. Il est clair que le succès d'une telle entreprise dépend largement des systèmes d'éducation, de formation et de recherche, actuellement en réforme dans beaucoup de pays, ainsi que du rôle des nouvelles technologies dans la création et la diffusion du savoir.

Nous allons nous occuper ici d'un seul aspect de l'évolution qui est en train de se produire au niveau de l'enseignement supérieur, à savoir la mise en place de programmes d'études anglophones à côté de ceux enseignés en langue nationale ; il s'agit d'une modification des cursus constatée dans presque tous les pays de l'Union Européenne, et qui est destinée à pallier ce qui est ressenti comme un inconvénient : la particularité linguistique de chaque pays, traditionnellement liée à l'emploi d'une langue nationale pour la production et la transmission du savoir. Bien entendu, cette situation résulte du fait que l'anglais, *lingua franca* de l'économie, de la politique et de la technologie, occupe depuis quelques décennies une position de plus en plus importante dans le monde scientifique en devenant là aussi la *lingua franca* d'un savoir "globalisé".

Bien que les effets précis de ce choix n'apparaissent pas encore réellement, il se pose pourtant un certain nombre de questions concernant aussi bien la qualité du savoir ainsi développé et diffusé que la situation des langues nationales qui se voient dépouillées de ce statut identitaire sur leur propre territoire - ce qui est en même temps source de baisse de leur valeur sur le marché linguistique et de dévalorisation sur le plan symbolique. Il est clair que cette situation est au cœur d'un débat qui est loin d'être terminé et dont nous allons essayer ici de poser certains jalons par rapport à la notion de savoir scientifique.

La question des langues au Royaume-Uni : entre reconnaissance et méconnaissance

Vanessa LECLERCQ
Université Paris XII

Membre de l'Union européenne depuis 1973, au même titre que la République d'Irlande, le Royaume-Uni est avec celle-ci le seul pays naturellement anglophone de l'organisation. Pourtant, l'anglais est rapidement devenu, et demeure, en dépit de l'arrivée de nouveaux Etats-membres, la langue la plus utilisée au sein des institutions européennes, et ce aux dépens des langues des pays fondateurs. Bien que des économistes aient démontré les avantages d'un tel état de fait pour les autorités britanniques ainsi que leur(s) intérêt(s) à faire perdurer cette situation, le Royaume-Uni a signé la *Charte européenne des langues régionales et minoritaires* au printemps 2000. Pourtant réputé, voire caricaturé, pour sa défiance vis-à-vis des institutions européennes, le pays a rapidement décidé la ratification puis la mise en vigueur de la Charte, effective moins de 18 mois après la première signature, alors qu'il a fallu près de six ans à la Norvège pour franchir ces étapes et que la France n'a toujours pas dépassé ce premier stade. Il s'agit par conséquent d'évaluer le degré de compatibilité entre les intérêts linguistiques particuliers du Royaume-Uni au sein de l'Europe et la politique

linguistique des gouvernements britanniques successifs dirigés par Tony Blair. Pour ce faire, une étude des traitements envers les langues régionales et les langues minoritaires mais aussi de la place de l'anglais à l'échelle nationale apparaît nécessaire. Il s'avère que les politiques linguistiques britanniques s'inscrivent systématiquement dans un contexte politique plus large. Le processus de dévolution qui a mené à l'autonomie l'Ecosse, le pays de Galles ainsi que l'Irlande du Nord contient nombre d'exigences, et en particulier l'instauration d'un bilinguisme institutionnel. Cependant, la doctrine selon laquelle les langues vernaculaires des minorités ethniques devraient être employées par les autorités s'est développée, au nom de l'obligation d'égalité. Peut-il exister une égalité linguistique, lorsque les langues des premiers sont enregistrées auprès des institutions européennes, et pas celles des seconds ? Comment se distinguent, dans la pratique, les langues minoritaires des langues des minorités ? Des rapports britanniques mais aussi européens permettront d'évaluer tant l'efficacité que le caractère effectif et durable de ces politiques, et d'interroger leurs enjeux.

La position du néerlandais dans les institutions européennes: perspectives croisées entre Flandres et Pays-Bas

Virginie MAMADOUH
Université d'Amsterdam

La langue néerlandaise était la plus « petite » des quatre langues des Traités de Rome en 1957, bien qu'elle fût comme le français la langue officielle de deux des états-membres fondateurs. Les élargissements successifs l'ont marginalisée, bien que ce soient surtout de beaucoup plus « petites » langues qui soient venues s'ajouter à l'ensemble des langues officielles et des langues de travail de l'Union européenne. Cette communication se penche d'abord sur la position du néerlandais en considérant plusieurs indicateurs pour décider s'il devrait être considéré comme la plus grande des petites langues ou comme la plus petite des grandes, ou plutôt comme une catégorie intermédiaire (avec le suédois et le grec qui sont aussi des langues de taille moyenne, partagées par deux états membres et enseignées, certes modestement, comme langue étrangère). Dans un deuxième temps, cette communication examine l'usage du néerlandais au sein des institutions de l'Union européenne et dans leur communication avec le public. Finalement, elle compare les perspectives des Néerlandais et des Flamands. Alors que les Pays-Bas et la Flandre collaborent depuis 1980 dans la *Nederlandse Taalunie* (l'Union de la langue néerlandaise ou l'Union linguistique néerlandaise) pour leurs politiques linguistiques, les attitudes et les comportements linguistiques des élites politiques au niveau européen comme au niveau national et de la population diffèrent grandement entre les deux pays. Par exemple, les eurodéputés néerlandais passeront facilement à l'anglais pendant des réunions de travail, tandis que leurs collègues flamands insisteront sur la présence d'une interprétation du et vers le néerlandais. Ces attitudes différentes doivent être bien évidemment comprises à la lumière des histoires sociolinguistiques et géolinguistiques bien différentes des deux pays. De plus, la dynamique linguistique très complexe de Bruxelles et de sa périphérie, où sont situées les institutions européennes, où se déroule le processus décisionnel européen et où résident de nombreux fonctionnaires européens, affecte aussi directement les attitudes flamandes, alors qu'elle ne concerne pas les Néerlandais. L'analyse du cas de la langue néerlandaise dans l'Union européenne nous permet de

mieux appréhender les dynamiques multiscalaires des politiques et des changements linguistiques.

Le multilinguisme de l'Union européenne et les traductions verticale et horizontale

Sylvie MONJEAN-DECAUDIN
Université Paris X-Nanterre

Dès l'origine, les auteurs des traités constitutifs des Communautés européennes ont fait ouvertement le choix du multilinguisme intégral reposant sur le principe de l'égalité entre toutes les langues officielles et écartant le recours à une langue unique. Un principe qui s'est confirmé malgré les élargissements successifs, portant aujourd'hui à 23 le nombre de langues officielles au sein de l'Union européenne (1). Cependant dans la pratique, ce principe sous-tend un lourd travail de traduction à la fois au sein des institutions qu'au sein des États membres (2).

1) Le multilinguisme intégral

Le principe du multilinguisme, posé dès le départ au sein des Communautés européennes, demeure intact plus d'un demi-siècle après, au sein de l'Union européenne.

Ce principe du multilinguisme, omniprésent dans le droit originaire, a aussi été repris dans les textes du droit dérivé qui régissent le fonctionnement des institutions.

En vertu de l'article 1 du règlement 1/1958, toutes les langues officielles sont des langues de travail. Toutefois, dans la pratique des institutions, compte tenu du problème du multilinguisme, les institutions et les organes de l'UE bénéficient d'un droit à l'auto-organisation de leur fonctionnement. Des exceptions sont faites au principe dans plusieurs institutions : COREPER, collège des commissaires et les services de la Commission, CJCE, etc.

Ce principe d'égalité énoncé dans les traités, mais dérogé dans la pratique de certaines institutions, appelle donc nécessairement l'usage officieux d'une *lingua franca*, une langue de communication unique. Si l'Union européenne multiplie ses langues officielles, officieusement, elle privilégie toujours plus l'anglais.

Néanmoins, le droit originaire et dérivé place la traduction au cœur de ses préoccupations. Les volumes des travaux de traduction et d'interprétation d'une Europe à 23 langues, donne toute sa mesure à la formule célèbre de Umberto Eco : « La langue de l'Europe, c'est la traduction ».

2) La traduction : langue de l'Union européenne

Le multilinguisme européen génère deux types de traduction : une traduction verticale (allant de l'UE vers les États membres) et une traduction horizontale (entre les États membres).

Le premier type de traduction est celui dont il est habituellement question. Il s'agit d'énoncer dans toutes les langues officielles des États membres, le droit de l'UE. Reprenant la typologie avancée par Catherine Reiss et reprise par Valérie Dullion, il s'agit d'une traduction-instrument. Elle a pour but de produire un texte qui aura une valeur directe dans l'État membre concerné.

Le deuxième type de traduction est moins connu. Il s'agit d'énoncer dans une langue d'un EM le droit d'un autre EM. Ce type de traduction est très fréquent en matière de coopération judiciaire. Elle s'avère nécessaire pour permettre le « dialogue » entre les autorités judiciaires des EM. Reprenant la distinction introduite par Valérie Dullion, il s'agit dans ce cas d'une traduction-document qui vise à informer sur le droit étranger.

Nous démontrerons comment les enjeux de ces deux types de traduction varient et soulèvent des difficultés différentes.

Pourtant la langue n'est pas que l'affaire des institutions, elle concerne aussi les locuteurs, citoyens européens qui doivent être assurés, d'un égal traitement linguistique dans les juridictions de tous les États membres. Un défi posé par le multilinguisme.

De Babel à Bruxelles : les réalités d'une politique linguistique en faveur d'un environnement polyglotte.

Stéphane MORENO

Université de Perpignan Via-Domitia

Les différentes situations linguistiques existantes en Europe nourrissent de nombreuses controverses. De bons élèves, des élèves moyens, voire des élèves punis composent alors un ensemble que l'on voudrait présenter comme homogène mais la réalité rattrape l'Institution, et l'appréciation attribuée à Bruxelles serait alors proche d'une sorte de « peut mieux faire ».

Ainsi les langues entretiennent-elles entre elles des rapports de complémentarité ou de force culturelles ? Les textes de lois sont-ils à considérer comme les vecteurs, garants illusoire -voire hypocrites-, d'idéaux et de territoires politiques et culturels bien gardés ?

Selon cette perspective de deux approches sociolinguistiques des plurilinguismes, Henri Boyer déclare : « Le débat entre les tenants d'une sociolinguistique qui décrit des contacts de langue et ceux [...] qui traite des conflits linguistiques latents ou déclarés, est toujours d'actualité ». Alors si le mythe de la tour de Babel traite les langues sous l'aspect d'un conflit et que ces dernières produisent la confusion entre les hommes, qu'en est-il plus concrètement dans l'espace européen des vingt-sept.

Nous distinguerons dans un premier temps l'expérience plurilingue de l'expérience diglossique en essayant de démontrer les limites et fragilités de l'exigence sociale.

Un second mouvement sera consacré à l'étude des rapports entre les langues dans l'espace européen pour essayer de répondre à une question que l'on veut ici simplifier : les langues sont-elles amies ou ennemies ?

Enfin il s'agira de « vérifier » la cohérence d'une telle surenchère linguistique, pour ne pas appeler cela *l'always more and Moore* et l'effet pervers mais souvent reconnu de cette politique *Utopia* du polyglotte. De là, à confondre glotte et grotte que l'on rattacherait avec justesse à l'allégorie de la caverne de Platon, il n'y aurait qu'un pas, pardon, une langue.

Un homme assis sur deux cultures est rarement bien assis.
 Albert Memmi
 Qu'en est-il de celui qui refuse de s'asseoir ?

Le russe, a-t-il une vocation européenne ?

Sergueï PANOV

Docteur en Sciences du Langage,
 DIPRALANG, Université Paul Valéry

Mon éventuelle intervention *Le russe, a-t-il une vocation européenne ?* pourrait parfaitement s'inscrire dans la thématique proposée, d'autant plus que ce sujet, à ma connaissance, n'a pas été traité lors de colloques internationaux.

La particularité de ce sujet consiste dans le fait que le russe fait partie des langues parlées pratiquement dans tous les pays d'Europe¹ mais qui ne sont pas devenues des langues officielles de l'Union européenne.

Dans les années 1990, le russe en tant que langue dominante de l'ancien bloc communiste a perdu ses fonctions diglossiques et sa présence dans la plupart des ex-pays soviétiques est en déclin. Cela s'explique, en grande partie, par son passé hégémonique et des représentations associées à la soviétisation et au régime totalitaire. Mais ces derniers temps, libéré d'attributs idéologiques, le russe retrouve un deuxième souffle et dans certains pays d'Europe, y compris l'Union européenne, il renforce ses positions sociolinguistiques. Peut-on expliquer ce phénomène uniquement par sa domination économique où existe-il d'autres raisons ?

L'un des objectifs de cet exposé est de retracer les principaux éléments véhiculaires du russe dans les pays baltes, les particularités des attitudes linguistiques au sein des communautés linguistiques et les perspectives de « cohabitation plurilingue ». La configuration sociolinguistique dans cette région baltique représente un terrain d'étude particulièrement intéressant, car l'espace diglossique y abonde en situations conflictuelles, hiérarchisées et souvent radicales pour la communication interethnique et la promotion sociale.

Ce sujet propose également un bref questionnement à propos de politiques linguistiques actuelles dans les pays baltes dans un contexte d'enjeux nationalistes et de nouvelles exigences géopolitiques, en sachant que l'échange entre les habitants de ces pays s'effectue en russe.

A quel point la nouvelle configuration sociolinguistique dans les pays baltes permet-elle une mise en évidence des convergences et des divergences des situations traitées ? Quels sont les perspectives et les moyens du russe dans la promotion du plurilinguisme en Europe, surtout s'il obtient un statut officiel ? Enfin, quelles seraient ses fonctions dans un éventuel élargissement de l'Europe ?

¹ Selon les derniers chiffres, la population russophone de la Communauté européenne représente environ 6 Mln de personnes.

Les récentes prescriptions de l'Église en matière de minorités linguistiques : vers un nouveau modèle de planification linguistique pour le contexte italien ?

Franco PIERNO
University of Toronto

Les études actuelles consacrées aux modèles théoriques de planification et d'aménagement linguistique négligent et semblent ignorer que, même après le Concile Vatican II, l'Église a dû se confronter à plusieurs reprises avec des situations langagières où l'emploi de la langue nationale n'était plus suffisant, les exigences de localisme linguistique se faisant plus pressantes. À ce propos, ces dernières années, l'Église a ultérieurement revisité ses stratégies en mettant l'accent sur les minorités linguistiques. Le document *Liturgiam authenticam* (LA), qui date de 2001, a en effet permis la traduction des textes bibliques et liturgiques dans des idiomes considérés comme étant "mineurs", en attribuant à ces derniers la dignité de "langue communautaire", dignité qui, jusqu'à présent, n'était réservée qu'à la langue nationale (et au latin). LA est la dernière des cinq instructions émanées par la Congrégation du Culte divin et destinées à l'application de la *Sacrosanctum Concilium* (SC), qui est l'une des constitutions du Vatican II.

Notre communication voudrait donc évaluer la portée de cette dernière action de politique linguistique menée par l'Église. Il s'agit surtout de comprendre si l'on se trouve face à un modèle nouveau et alternatif de planification linguistique, si les prescriptions en matière de langue, dictées d'abord par un souci de respect à l'égard des textes bibliques et liturgiques, peuvent aussi constituer les bases d'un aménagement linguistique assurant la survie de situations langagières précaires. Ce dernier point sera surtout approfondi par l'analyse de deux cas de figure représentant des minorités linguistiques "récentes", où les indications de LA ont été appliquées depuis désormais quelques années (frioulan et sarde).

Pour une prise en compte des langues minoritaires dans les politiques linguistiques de convergence : le cas de l'Union africaine

Mamadou Lamine SANOGO
CNRST-INSS / Ouagadougou

Composante essentielle des identités ethniques, la langue est considérée comme l'élément fondateur des groupes, la principale référence qui unie tous les membres d'une même communauté. Aussi, dans la formation des grands ensembles les langues occupent une place importante à l'instar des données économiques et le partage d'une même langue est devenu un des enjeux les plus importants en cette période de mondialisation.

L'Afrique n'est pas en reste car ce continent qui compte 1/3 des langues du monde devra trouver les moyens de contruire son unité en prenant en compte les langues officielles issues surtout de la colonisation, les langues de grande diffusion et les

revendication linguistiques des minorités. Si dans la construction linguistique de l'Europe des 27, les discussions portent surtout sur le choix des langues officielles des pays, dans le contexte africain, la situation est tout autre. Il s'agit de trouver le juste milieu entre les apports des langues coloniales, les dynamiques des langues véhiculaires et le souci de sauvegarde des langues minoritaires. L'apport du continent africain est sans doute non négligeable dans ces tribunes où il est question de l'avenir des langues du monde et du devenir des langues d'Europe.

En matière de politique linguistique, le continent africain vient de loin. Les langues de convergence institutionnelle restent les anciennes langues coloniales. Que ce soit dans les unions régionales ou même au niveau de l'Union Africaine, l'idée de planifier les langues n'est sans doute pas en adéquation avec les pratiques réelles. Depuis le sommet de 2001 où le Swahili a été déclaré langue de travail, rien n'est fait pour que cet effet d'annonce ait une application politique réelle. Pire, la version swahili du discours prononcée à cet effet est encore attendue.

Rôle de la famille dans les politiques linguistiques éducatives en France et en Pologne : convictions et actions

Karolina SIENIATYNSKA
Université Paris Descartes

À l'origine de notre projet de recherche se trouvent les difficultés rencontrées et observées dans de divers pays européens concernant la politique linguistique. Malgré une diversité linguistique dans l'enseignement des langues proclamée par le Conseil de l'Europe, on observe depuis plusieurs années, une « hégémonie » de l'anglais. Dans notre projet de recherche la famille, et plus particulièrement, les parents, sont considérés comme des acteurs des politiques linguistiques. Cette fonction résulte des décisions qu'ils prennent dans l'éducation de leurs enfants, de l'influence qu'ils exercent sur leurs enfants, sur les institutions éducatives ainsi que sur les responsables du pouvoir étatique. Tenant compte du fait que toute l'action (nous la définissons comme un comportement reposant sur une intention) qui intervient sur le statut et la forme des langues relève du domaine des politiques linguistiques. C'est dans ce sens que nous envisagerons de décrire les comportements familiaux –comme constituant des politiques linguistiques. La problématique choisie induit deux questions de recherche auxquelles nous tenterons de répondre : *Existe-t-il une corrélation entre les convictions des individus et leur actions ?* (Nous chercherons à savoir si les représentations, les croyances qui se font les parents d'une langue ont des influences sur le choix de la langue étrangère par leurs enfants) *Ce phénomène, est-il universel ou variable d'une culture à l'autre ?* (Nous voudrions savoir si cette corrélation est universelle ou, au contraire, elle concerne une culture donnée) Par extension, nous pouvons ajouter à ces questions une autre, relative aux règles socio-économiques : *Existe-t-il une corrélation entre les convictions des individus et leur actions et les couches sociales auxquelles ces individus appartiennent ?* (Nous voudrions savoir si cette corrélation varie selon les classes sociales) Pour confirmer (ou infirmer) nos hypothèses de recherche, nous voudrions recourir aux facteurs ayant impact sur l'action, à savoir : représentations, valeurs, désirs, fins et moyens. En outre, nous voudrions appliquer dans notre recherche la théorie intentionnelle de l'action. Dans cette théorie, l'action est définie

comme une transition continue d'intentions. Notre positionnement théorique va s'appuyer sur les théories de l'action, la sociologie de la famille ainsi que sur le concept de politique linguistique défini par le Conseil de l'Europe. Dans notre étude, nous chercherons à savoir en quoi les convictions qui conduisent les parents à des choix qui influencent la politique linguistique éducative sont ancrées dans les représentations sociétales ainsi que sur l'institutionnalisation de la société. Les contenus mentaux sont exprimés et transmis dans des artefacts externes comme par exemple le corps, la culture et le langage. Dans notre recherche, nous voudrions analyser le processus de la construction de l'individu dans la société qui se réalise à travers ses actions et ses pensées dans :

- l'influence de l'environnement sur les perceptions et les comportements
- les relations avec l'autrui, les systèmes symboliques et culturels.

Aspects sociolinguistiques du processus d'eupéanisation en roumain actuel

Adriana STOICHIȚOIU ICHIM
Université de Bucarest

Il n'est plus à démontrer que l'adhésion de la Roumanie à l'Union Européenne, le premier janvier 2007, a enrichi notre vocabulaire d'un grand nombre d'unités lexicales et phraséologiques empruntées ou créées au cours de la traduction de l'acquis communautaire (corpus de documents législatifs de l'UE). La plupart de ces termes sont le résultat d'un processus de normalisation terminologique et restent cantonnés dans les langues de spécialité.

Dans la présente communication, nous désirons examiner dans le cadre de la macrosociolinguistique un moyen d'enrichissement lexical, qui s'avère très productif en roumain à l'«époque de l'intégration européenne»: *la composition avec le formant international euro-* (<Europa).

Le matériau linguistique sur lequel s'appuiera notre analyse provient de plusieurs sources, représentatives pour la variation diastratique qui nous intéresse: documents législatifs officiels de l'UE traduits en roumain; un dictionnaire explicatif de l'eurojargon (I.C. Bărbulescu; D. Răpan, *Dicționar explicativ trilingv –român, francez, englez– al Uniunii Europene*, Editura Polirom, Iasi, 2009); des dictionnaires généraux du roumain contemporain; des discours médiatiques spécialisés (domaine politique, social, économique); la presse adressée au grand public; le langage courant et la communication par Internet.

Dans un premier temps, nous tenterons de mettre en relief certaines caractéristiques linguistiques (étymologiques, morphosyntaxiques, sémantiques et sociostylistiques) des composés analysables –emprunts, calques et créations internes– formés avec *euro-* en tant que préfixoïde. Ce sont les composés forgés sur le terrain du roumain au cours de la dernière décennie qui nous intéressent en premier lieu, comme phénomène de mode internationale avec lequel le roumain actuel est synchronisé.

Dans un deuxième temps, nous nous proposons de circonscrire et de décrire les rôles sociocommunicatifs qu'assument ces formations lexicales dans les langages professionnels et dans la langue commune: *la fonction communicative* et *la fonction*

symbolique exprimant des attitudes subjectives («l’imaginaire linguistique» des sujets parlants).

Afin de déceler le rôle et les fonctions du formant *euro-*, nous prendrons en considération tant la *néologie dénomminative* (attestée dans les documents officiels, dans la presse d’information et dans les débats sociopolitiques) que la *néologie stylistique* à fonction expressive (largement employée dans la presse humoristique, satirique ou polémique, ainsi que dans le langage familial et le chat).

Nous mettrons également en évidence la polysémie développée par le formant *euro-* dans la presse destinée au grand public et dans le parler courant, ce qui dénote un processus de laïcisation / banalisation de la terminologie sociopolitique relative à l’UE.

Des exemples illustrant chacun des aspects analysés seront présentés pendant notre exposé au colloque.

Les avatars de la langue roumaine dans le nouveau contexte européen

Christian TAMAS

Université « Alexandru Ioan Cuza » de Iasi

Si, au long de l’histoire, les divers dominations étrangères exercées sur le peuple roumain, ont contribué, par les réactions nationalistes qu’elles ont suscitées, à la cultivation et la préservation de la langue et de la littérature roumaines, la chute du communisme, survenue en 1989, et le nouveau contexte politique, social et économique ont altéré dans une grande mesure la perception collective concernant ces aspects. Les nouvelles approches économiques basées sur la promotion de l’économie de marché et l’instabilité et l’incertitude sociales qu’elles ont générées, d’une part, et l’inutilité présumée de la langue roumaine dans le nouveau processus de l’intégration européenne, de l’autre, ont contribué à un déplacement de l’intérêt général de l’intérieur vers l’extérieur, à un engagement presque total dans les questions strictement liées aux provocations économiques, sociales et politiques immédiates.

Dans cette situation complexe et en quelque sorte chaotique, l’éducation et la culture ont représenté des priorités plutôt théoriques que pratiques tant pour les divers gouvernements qui se sont succédés au cours de cette période que pour la société dans son ensemble.

Donc une diminution de l’intérêt pour la propre langue et culture par indifférence, d’une part, et l’ouverture vers d’autres langues et cultures européennes par nécessité, voici les deux tendances qui peuvent caractériser le climat général en Roumanie de nos jours. En plus, l’indifférence encourage le dilettantisme et le manque de clarté et de cohésion de l’environnement éducatif et culturel corroboré avec le manque d’une réaction efficace de la part des institutions transfère aux médias une importance qui s’avère pernicieuse pour les jeunes générations. Ainsi les fautes grossières de grammaire, les altérations lexicales et les barbarismes d’origine anglaise perpétués par l’incompétence n’en sont que quelques exemples. Dans cet état d’étrange précarité, le plurilinguisme institutionnalisé au niveau de l’Union Européenne peut constituer, paradoxalement, un facteur stimulateur pour la réévaluation des positions concernant la langue roumaine, non pas à l’extérieur, mais à l’intérieur même de la culture qui l’a créée.

L'interaction plurilingue et ses avantages dans l'accomplissement de l'activité professionnelle

Roxana TAQUECHEL-CHAIGNEAU
Université Paris 3-Sorbonne Nouvelle

Dans une approche de l'analyse conversationnelle (Sacks, Schegloff & Jefferson, 1974) d'orientation ethnométhodologique (Garfinkel, 1967) ce travail se penchera sur l'étude des interactions plurilingues en situation professionnelle dans trois « institutions » situées à Paris. Depuis 2006 nous participons au projet DYLAN (Dynamiques de langues et gestion de la diversité, 6^{ème} programme cadre de la Communauté Européenne) qui essaie de démontrer si le plurilinguisme qui prévaut actuellement en Europe est un atout ou un obstacle dans l'accomplissement des tâches professionnelles. En tenant compte de l'enjeu des pratiques plurilingues en situation de travail nous nous concentrerons sur l'analyse d'extraits en plusieurs langues (anglais, espagnol, français et italien, principalement) tirés d'un vaste corpus audio / vidéo de réunions de travail.

Notre recherche présentera, dans une perspective endogène, trois types « solutions » à la diversité linguistique et culturelle existante dans l'activité professionnelle des entreprises à dimension internationale. La première « solution » qui émerge des pratiques plurilingues observées permet d'analyser le changement de langue (*code-switching* : Gumperz, 1964 ; Auer, 1984 ; Mondada, 2004) en tant que ressource soit pour la résolution des problèmes liés au plurilinguisme présent dans le cadre d'action, soit pour apporter à l'activité un nouveau sens ou une façon différente de travailler, soit comme une ressource rendant observable un désaccord. La deuxième « solution » qui découle de cette étude est celle constituée par des groupes de travail internationaux qui s'efforcent d'opérer (politique de *top-down*) dans une seule langue de travail, par exemple l'anglais. La troisième est une « solution » voire un constat de l'hétérogénéité présente dans la situation dont les participants se servent en bricolant toutes les ressources linguistiques et autres qui interviennent dans l'interaction située. Cette dernière « solution » nous permettra de signaler l'aspect instable et pratique des langues mises en contribution de l'activité, plutôt que l'aspect clôt et normatif relevé dans un nombre significatif de travaux sur les politiques linguistiques et sur les phénomènes de contact de langues.

Le roumain, langue de l'Union Européenne : problèmes de la traduction des documents officiels

Domnita TOMESCU
Université de Ploiesti – Roumanie

La communication présente quelques aspects de la traduction en roumain des documents officiels de l'Union Européenne (rédigés en français et en anglais) en partant de la comparaison des leurs versions dans les trois langues. Il s'agit surtout de la correspondance des termes (politiques, économiques, administratifs), dans la perspective de la terminologie externe et interne du roumain, comme langue de la traduction, et celles du français et anglais, comme langues-sources, de l'univocité

sémantique et de l'usage des termes traduits. On cherche d'expliquer la sélection différente des néologismes roumains d'origine française ou anglaise dans le texte traduit et le choix plus ou moins inspiré des équivalences des sens spécialisés.

La recherche regarde aussi les termes nouveaux, qui demande une adoption et une adaptation phonétique, graphique, lexicale, sémantique et grammaticale en roumain. On vérifie la cohérence de ce processus, indispensable à une traduction convenable.

La communication attire attention sur les fautes, de différents types, qui peuvent affecter les variantes roumaines des documents officiels européens.

Faire de la terminologie dans un environnement multilingue. Notes sur l'Union européenne

María VALDIVIESO

Javier MUÑOZ

Conseil de l'Union européenne

L'Union européenne, en tant qu'organisation internationale, reconnaît actuellement en son sein 23 langues officielles et de travail. Cette reconnaissance, qui se traduit dans la parité juridique de ces langues, donne lieu à certaines exigences et conforme des approches particulières dans le domaine de la traduction et de la terminologie. Dans cette communication nous esquissons quelques remarques sur ce qu'ont été ces exigences et approches tout au long de l'histoire des institutions européennes. Nous examinons tout particulièrement les rapports entre traduction et terminologie, leur évolution et leur adaptation aux circonstances et aux contraintes de chaque moment. Notre point d'observation principal se trouve dans la situation actuelle de la terminologie en tant qu'instrument au service de la traduction de l'UE. Il s'agit, dans les deux cas, d'activités ayant une même mission, celle de matérialiser le principe du multilinguisme, un des piliers qui ont étayé la volonté politique de cette grande entreprise communautaire dès ses origines, il y a maintenant plus de 50 ans.

Les métiers de la traduction institutionnelle dans les instances européennes

Alain WALLON

Antenne de la DG Traduction

Représentation en France de la Commission européenne

Devenu l'un des plus grands services de traduction au monde, la Direction générale de la Traduction (DGT) compte environ 1750 traducteurs-linguistes ainsi que des services d'appui dont le personnel se monte à près de 600 personnes. Si son organisation continue de se fonder sur une division linguistique, avec un département distinct pour chacune des 23 langues officielles de l'UE et dont les effectifs reflètent l'ampleur de la demande de traduction pour chacune d'elles, elle repose aussi sur d'autres piliers recouvrant des tâches et des métiers variés. En font notamment partie les services linguistiques "transversaux", qui regroupent des domaines spécialisés comme la

traduction "web" (pages publiées sur l'Internet), l'édition – qui vise à l'amélioration linguistique des originaux - ou les contacts dans les Etats membres ("antennes") ainsi que les services chargés des orientations et de la programmation du flux de travail. Le nombre de documents et de pages confiés aux traducteurs externes s'est monté en 2008 à environ 26% de la production totale, ce qui a pour corollaire des contrôles systématiques de qualité mais aussi un accès organisé des traducteurs externes aux documents de référence, aux outils informatisés d'aide à la traduction, aux bases de données et à la terminologie dont l'enrichissement est réalisé sur une base interinstitutionnelle avec le Conseil des ministres de l'UE, le Parlement européen et la Cour de Justice qui disposent aussi de leur propres services de traduction. Le cycle et la gestion d'un document prennent une importance croissante, influençant l'évolution des métiers de la traduction institutionnelle au sein des institutions européennes.

L'Europe des 27 et les apories de la tentation de l'arrogance linguistique en Europe

Jean-Philippe ZOUOGBO
Université Paris Diderot-Paris 7

Cette communication aura comme objectif de: - de dresser un état des lieux de la politique linguistique institutionnelle en Europe. - de relever le rapport logique économique/promotion de toutes les langues de l'Union - d'analyser cette situation du point de vue du linguiste - pointer du doigt le syndrome glottophagique qui menace certaines langues en Europe - de mettre en perspective la situation d'hégémonie de certaines langues en Europe (et dans le monde) puis les menaces qui pèsent sur les autres. - mettre en lumière le couple langue/identité des peuples - et enfin, de promouvoir une écolinguistique.

2

***COMMUNICATIONS
EN
ESPAGNOL***

Modelos lingüísticos en democracias plurinacionales: Bélgica, Canadá, Suiza y España

Jorge CAGIAO Y CONDE
Université de Tours – CIREMIA

La evolución de la Unión Europea (UE), de un modelo confederal hacia otro que refuerce su unidad y capacidad de acción, ha conocido en los últimos años no pocos problemas. Prueba de ello es sin duda la resistencia que los Estados miembros han opuesto al desarrollo de lo que puede ser entendido como un proyecto, a más largo plazo ciertamente, de evolución hacia una forma más federal que confederal (¿Estados Unidos de Europa?). El rechazo en bloque de los símbolos de la UE y del proyecto de constitución puede ser explicado de este modo. Además, la hoy bien conocida historia de las confederaciones muestra con meridiana claridad cómo pequeñas reformas a priori inofensivas (p.e., la teoría de los poderes implícitos desarrollada por el Tribunal Supremo de los EEUU bajo la batuta de su *Chief Justice* Marshall a partir de 1803) pueden acabar cambiando la lógica del sistema inicialmente creado (soberanía compartida). De ahí en parte las reticencias de unos y otros, pero también la necesidad de avanzar y hacer camino juntos guiados por aquello que quizás más escasea en los Estados miembros de la UE, esto es, una cultura y una lógica federales.

El modelo lingüístico de la UE, sea cual sea su evolución futura, habrá de responder a la lógica federal si la UE desea seguir siendo fiel a aquello que teleológicamente la motivó. Ello implica sin duda un mayor y mejor conocimiento del federalismo y del lugar y papel, principal o secundario, que ocupa en él la diversidad cultural y lingüística. Cuestión ésta muy poco tratada por los estudiosos del federalismo.

Los modelos lingüísticos que aquí se estudian responden todos en mayor o menor medida al reto que supone la acomodación del multiculturalismo (en el sentido que le da Kymlicka) en democracias liberales plurinacionales, y, coincidencia o no, todas se acogen a soluciones federales. Representan pues modelos que por la lectura que hacen del federalismo y por su actitud ante la diversidad lingüística, son, con sus virtudes e insuficiencias, susceptibles de alimentar el debate normativo sobre el federalismo europeo.

Traducción jurada y traducción oficial en los países comunitarios. Estudio y propuesta de unificación

Susana CRUCES, Maribel DEL POZO, Iolanda GALANES
Departamento de Traducción e Lingüística
Universidade de Vigo, España

La traducción jurada es requisito inexcusable en algunos de los países de la Unión Europea (UE) para la presentación de documentación administrativa y jurídica extranjera en sede oficial. En cambio, en otros países es suficiente con la presentación de una traducción (oficial o no) de la documentación junto con el original. Por tratarse de un asunto regulado o no de modo específico en cada país, en interacción en ocasiones con los colectivos profesionales de cada Estado, no existe una regulación conjunta.

En la presente comunicación, analizamos el estatus profesional del traductor e intérprete jurado en diversos países de la UE, así como las diferentes situaciones y requisitos relacionados con la presentación de documentación institucional en el extranjero, con vistas a elaborar unas directrices comunes a todos los países de la UE que puedan servir a ésta para establecer un modelo común de “acreditación profesional” que unifique los distintos procedimientos existentes en la actualidad.

Panorámica de la traducción y la interpretación en los servicios públicos de una comunidad bilingüe: respuesta a una nueva realidad social en Galicia

Maribel DEL POZO, Iolanda GALANES, Elisa GÓMEZ LÓPEZ
Departamento de Traducción e Lingüística
Universidade de Vigo, España

El fenómeno migratorio es una realidad que no afecta por igual a todo el territorio español. El caso de Galicia reviste, además, algunas peculiaridades en tanto que sociedad tradicionalmente emigrante. Sin embargo, en los últimos años la situación ha cambiado y también Galicia acoge una importante comunidad inmigrante. En esta comunicación presentamos una panorámica de la situación de la Traducción y la Interpretación en los Servicios Públicos en la Comunidad gallega. Para ello, realizamos un amplio trabajo de campo en el ámbito judicial, penitenciario y policial. De modo paralelo presentamos la respuesta de las administraciones públicas ante este fenómeno. El análisis contrastivo de las necesidades y de la infraestructura institucional nos permiten, por un lado, extraer una serie de conclusiones orientadas a la mejora de los servicios de mediación intercultural y, por otro, adecuar la formación universitaria de traductores e intérpretes a las necesidades reales de este nuevo mapa social.

“Lenguas de uso oficial” en la Unión Europea: ¿un nuevo estatus para las lenguas minoritarias o regionales?

Iolanda GALANES, Áurea FERNÁNDEZ RODRÍGUEZ
Departamento de Traducción e Lingüística
Universidade de Vigo, España

En esta comunicación analizamos los diferentes estatus que le ha ido atribuyendo la Unión Europea a todas las lenguas de los países miembros incorporadas a través de las sucesivas ampliaciones. Caracterizamos la extensión e intensión de las etiquetas “Lengua oficial” “lengua de trabajo” y por último “lengua de uso oficial”.

Nos interesa especialmente analizar esta última etiqueta por ser la que se le ha atribuido a las lenguas españolas diferentes del castellano y por entender que se trata de una etiqueta extensible igualmente a otras lenguas minoritarias europeas.

Nos detendremos en el proceso de negociación iniciado en el año 2005 cuando el Estado español, tras la última ampliación de la Unión Europea, solicitó la consideración de lenguas oficiales en la UE para todas las lenguas españolas (catalán, gallego y euskera), además del castellano. El Consejo de Ministros de la Unión, una vez estudiado el Memorándum presentado por España accedió el 13 de junio de 2005 a que estas

adquiriesen el estatus de “lenguas de uso oficial”. Analizamos a continuación los efectos prácticos de este nuevo estatus, la organización técnica y la gestión que se deriva de esa condición de lengua de uso oficial en varias instituciones de la Unión Europea.

La situación lingüística gibraltareña a principios del siglo XXI

José María GARCÍA MARTÍN
Universidad de Cádiz

Parece que, en los últimos años, la situación lingüística de Gibraltar está cambiando. Los resultados de estudios como el de David Levey (*Language Change in Gibraltar*, Ámsterdam: John Benjamins, 2006), del que parto en mi exposición, han demostrado que el nivel de inglés está creciendo y que la juventud de Gibraltar posee un dominio del inglés que crece día a día respecto al de sus predecesores. La razón de este cambio ha de situarse en el contexto cotidiano, pues cada vez son más los niños que se educan en un entorno lingüístico inglés. Aunque en alguna medida puede verse en esto la continuación de un alejamiento histórico gradual de España, parecen existir razones políticas y sociológicas que han acelerado este proceso en los últimos años.

En la presente comunicación nos centraremos en el análisis de dichas razones, ya que pueden permitirnos comprender mejor la evolución de la situación lingüística gibraltareña.

La traducción del Proyecto de Constitución para la Unión Europea al catalán: de la polémica nominal al modelo lingüístico

Josep-Àngel MAS
Universitat Politècnica de València

El 13 de septiembre de 2004, el gobierno de España anunció que iba a solicitar la oficialidad de las lenguas oficiales del Estado español distintas del castellano en la Unión Europea. La enumeración de dichas lenguas en la rueda de prensa en que el ministro Miguel Ángel Moratinos anunció la petición, hizo saltar la polémica: señaló textualmente “catalán, gallego, vasco y valenciano”. El hecho de señalar separadamente el catalán y el valenciano desató una polémica cuyos argumentos principales y los actores de éstos se expondrán y analizarán aquí.

Por otro lado, unos meses más tarde, en noviembre de 2004, y como una especie de segunda parte de esta polémica, se generó otra al anunciarse la traducción del Proyecto de Constitución para la Unión Europea a las diversas lenguas españolas. Finalmente, la cuestión se resolvió con el envío de una carta explicativa del secretario general del Consejo de Ministros de la Unión Europea a todos los ministros en la que se hacía referencia a una versión en “la lengua denominada 'valenciano' en la Comunidad Autónoma de Valencia y 'catalan' en la Comunidad Autónoma de Cataluña”. Dicha versión fue objeto, a su vez, de controversia entre lingüistas, instituciones y políticos por el modelo lingüístico utilizado.

En este artículo se analizarán los argumentos más relevantes que las diversas partes esgrimieron en los medios de comunicación. El marco teoricometodológico del análisis (crítico) del discurso, junto con las aportaciones de la sociolingüística referida a la lengua catalana, permitirá mostrar el abanico de implícitos, sobreentendidos y manipulaciones que se puso en juego.

Resultados de la diglosia castellano-gallego. Evolución diatópica del castellanismo léxico en el siglo XX

David RODRÍGUEZ LORENZO
Instituto da Lingua Galega-USC

La comunidad autónoma de Galicia, situada en el noroeste de la Península Ibérica, antiguamente reino independiente, pasó a pertenecer a la corona de Castilla – fundamento del actual estado español– en el siglo XIII. Desde un punto de vista sociolingüístico, la principal consecuencia ha sido la emergencia y establecimiento de – empleando términos de Heinz Kloss– una situación de diglosia dinámica de tipo conflictivo en la que la lengua A, el castellano, asume todos los valores y usos prestigiosos provocando un proceso de fagocitación de la lengua B, el gallego.

Además de las implicaciones sociales que acarrea, esta diglosia se deja ver en hechos puramente lingüísticos como el fenómeno del castellanismo, o sustitución de palabras patrimoniales por préstamos de la lengua dominante. No en pocas ocasiones la palabra patrimonial y el castellanismo conviven guardando una distribución recurrente: la palabra patrimonial designa la misma realidad, pero con matices como ‘viejo y muy usado’, ‘de escaso valor’, ‘antiguo’, etc., mientras que el castellanismo asume matices como ‘nuevo y en buen uso’, ‘de calidad’ o ‘moderno’. Esto ocurre a tal escala que afecta incluso al léxico más cotidiano, como por ejemplo al referente a los utensilios del hogar o a las partes del cuerpo.

En el siglo XX, la universalización de la educación en castellano y la gran difusión de los medios de comunicación en esta lengua parece haber acelerado el proceso de castellanización léxica. Lo que nos proponemos es aprovechar los datos que ofrece la Geografía Lingüística para evaluar la evolución del fenómeno desde un punto de vista diacrónico y diafásico. Para ello emplearemos datos del *Atlas Lingüístico de la Península Ibérica* (1934), del *Atlas Lingüístico Galego* (1974) y de una nueva encuesta realizada en 2008 sobre la base de las anteriores. Esto nos permitirá abordar la cuestión desde un punto de vista cuantitativo, pero también observar los focos de castellanización más importantes del territorio.

Plataforma Intercultural Multilinguaje Zirano

**Miguel SANTOLARIA GARCÍA, David RAGEL DÍAZ-JARA,
Carmen SANTOLARIA GRACIA, Ana SANTOLARIA GRACIA,
Marco CALVO LAFARGA, José Ángel GARCÍA LANDA**

Objetivo de la Plataforma Intercultural Multilinguaje Zirano : Conservación de la diversidad cultural y lingüística de todas las culturas /lenguas del mundo por medio de

acciones que inciden directamente sobre las personas que forman las sociedades encarnadoras de esas culturas, sobre las personas que se sirven de dichas lenguas, partiendo del ámbito regional (Aragón como sociedad trilingüe), incidiendo luego en el ámbito estatal (lenguas oficiales y minorizadas de España) y en el europeo (las 23 lenguas oficiales de Europa y las lenguas cooficiales y no cooficiales de cada estado) e internacional (UNESCO).

El trabajo de la Plataforma se desarrolla y se consulta por medio de la página web www.zirano.com. La labor se realiza en teletrabajo. Actualmente son consultables tres diccionarios alfabéticos y dos analógico conceptuales: Castellano y Aragonés (inconcluso).

Se puede acceder a los contenidos de determinado módulo sin necesidad de conocer la lengua específica de dicho módulo. Por ejemplo, no es necesario saber aragonés para acceder a los contenidos léxicos y culturales aragoneses.

Cada módulo (una cultura / lengua) consta de tres elementos: Un Diccionario Alfabético Monolingüe, una capa en el Árbol Analógico Conceptual (potencialmente) Universal © y un Diccionario Analógico Conceptual.

El Diccionario Alfabético Monolingüe de determinada lengua contiene multitud de rasgos de la cultura de las personas que hablan dicha lengua (quijote, quijotesco,).

El Árbol Analógico Conceptual (potencialmente) Universal © es un lexicón multilingüe con una estructura inclusiva en árbol. No presenta la limitación de partir de una lengua determinada (WordNet, UNLP) sino que es susceptible de recoger en cada una de sus capas, todos los conceptos que hay en la mente de cualquier persona que viva en cualquier cultura. Lo que da unidad a las capas son los nodos. Cada nodo contiene un símbolo (que representa a un concepto) y tantas caras como lenguas donde exista un significante que represente a ese concepto (doble representación del signo lingüístico). Los nodos de cada capa / cultura no interfieren con los de las otras capas sino que se complementan, cuando es posible.

El Diccionario Analógico Conceptual se elabora a partir de los dos instrumentos anteriores. Cada concepto (definición del diccionario alfabético) queda asociado con: 1. Las denotaciones que contiene. 2. Las connotaciones que hace surgir en la mente de la persona que hace su tratamiento. 3. A veces, los hallazgos estéticos de los creadores que han escrito en la lengua propia del diccionario. Por ello los diccionarios analógico conceptuales son herramientas informadoras y sugeridoras.

La consulta simultánea de varios diccionarios analógicos conceptuales desde una de las lenguas da lugar a Zirano Cúpula. No hay lenguas de primera y lenguas de segunda en la Plataforma, todas aportan su riqueza cultural con independencia de su mayor o menor tratamiento erudito.

El Árbol Analógico Conceptual (potencialmente) Universal permite el desarrollo de un Traductor Múltiple (semi)Automático Retroactivo entre todas las lenguas de la Plataforma. (SemiAutomático = Automático después de la desambiguación realizada una sola vez para todas las lenguas de la Plataforma, actuales y futuras).

3

***COMMUNICATIONS
EN
ANGLAIS***

Scottish Gaelic: accepted by the EU, rejected by many Scots?

Hazel CRICHTON, Brian TEMPLETON

Faculty of Education
University of Glasgow.

In 2008 Scottish Gaelic was recognised as one of the official languages of the EU. Until around five years ago, there were fears that the language was in decline, with less than 60,000 speakers, mostly concentrated in the remoter areas of Scotland. In recent years there have been a number of measures taken by the Scottish Government, most importantly the creation of *Tha Bòrd na Gàidhlig*, the official Gaelic development agency in 2005, to promote and increase the provision of Gaelic teaching and learning as a second language to a wider range of the Scottish population.

However, there exist tensions between the supporters of Gaelic and other Scottish heritage languages. There is also conflict between what is perceived by some as a language with little relevance outside Scotland and the need to speak another European language as a result of business and tourism requirements and the Lisbon strategy's recommendations.

The proposed presentation investigates the profile of Gaelic in Scotland and role that *Tha Bòrd na Gàidhlig* plays in bringing the language to a wider audience, while also considering the tensions between the various language factions within Scotland and the wider EU language learning imperative.

Efforts in changing english-dominated language practices: language planning, ideology and identity in Cyprus

Dimitra KAROULLA-VRIKKI

European University Cyprus

The present paper examines the efforts made by individuals and small groups in Cyprus to influence language practices by decreasing the power of English and gradually reversing its dominant role in favour of Greek in several domains. The investigation focuses on the successful efforts made from the mid-1980s to the mid-1990s by a single person who demanded the replacement of English on driving licenses and passports. It also explores the issue of putting an end to the current use of the English alphabet on car registration plates. The efforts to adopt a new alphabetical system on car registration plates were put forth in the 1990s by a group which has been exercising pressure on the government till the present. The paper aims to demonstrate that government language planning and efforts by individuals and groups to influence language practices among Greek-Cypriots have been associated with identity preferences such as Cyprocentrism and Hellenocentrism (which reflect civic- nationalist concepts and ethnonationalist concepts respectively), as well as new identity orientations, such as the European Union identity.

Graddol, D. (2006). English Next. London: British Council.

- Kaplan B. Robert & Baldauf Jr., B. Richard. (1997). Language planning. From practice to theory. Clevedon: Multilingual matters.
- Karoulla-Vrikki, Dimitra. (2001). English or Greek language? State or ethnic identity? The case of the courts in Cyprus. Language Problems Language Planning, 25 (3), 259-288.
- Karoulla-Vrikki, Dimitra. (2005). Language planning in Cyprus: A reflection of an identity conflict. Ph.D. thesis. University of London.
- Karoulla-Vrikki, D. (2009, in print). Greek in Cyprus: Identity oscillations and language planning. In Georgakopoulou, Alexandra & Michael Silk (Eds). Standard Languages and Language Standards: Greek, Past and Present. Ashgate, CHS Publications.
- Karyolemou, M. (2001). From liberalism to legal regulation: The Greek language in Cyprus. Language Problems and Language Planning, 25 (1), 25-51.
- Mavratsas, V. C. (1998). Όψεις του ελληνικού εθνικισμού στην Κύπρο [Aspects of Greek nationalism in Cyprus]. Athens: Katarti
- Spolsky, B. (2004). Language policy. Cambridge: Cambridge University Press

Foreign languages in the Cypriot state education. EU directives and local realities.

Pavlos PAVLOU
Department of English Studies
University of Cyprus

The Republic of Cyprus has had a long tradition in foreign language teaching and quite a few languages are taught in the state educational system. Currently, a reform of this system is taking place aiming at improving the general competency of Cypriots in the various languages. Based on current discussion on the issue, this paper discusses the different motivations behind the choice and the importance allocated to the different languages that are suggested in the new reform. Factors such as history (e.g. colonization), economy (e.g. tourism), politics (e.g. EU membership), etc. seem to play a decisive role in taking decisions and these factors sometimes weight much more than other factors (such as vicinity to certain cultures) that one would expect to play a more important role.

Working in the non-working languages: Finnish officials and the multilingual drafting process of the Union

Aino PIEHL
Research Institute for the Languages of Finland

The European Union's impact on the Finnish language has been a focus of debate since Finland became a member 1995. In order to find out what the Finnish officials thought of quality of texts produced by EU, a questionnaire was sent to civil servants in Finnish central government departments in 1998. The result was that they found the Finnish language Community Law statutes hard to understand. The survey also raised other questions that seemed relevant to the result: What is the status of Finnish in the

multilingual drafting process in the Union? Does the choice of working language have an effect on the officials' opinion on the quality of the Finnish version?

These questions were given more attention to, when a second survey was conducted in 2006–2007. Also the latter survey brought up new questions which should be investigated: What do they understand by a good translation of the Community statutes? How do they see their role in the process of producing a Finnish version? The purpose was to get useful information for EU translators about the opinions of the most important readers of their texts. Another aim was to look into the language choices and other practices of the delegates to see if there are anything in the process that either the Union or the Finnish government could improve.

Bibliography:

Koskinen, Kaisa: *Translating Institutions*, St. Jerome Publishing, 2008

Mattila, Heikki: *Comparative legal linguistics*, Ashgate 2006

Piehl, Aino: 'Finska EU-tjänstemäns syn på EU-texter' in Lindgren, Birgitta (ed.) *Bättre språk i EU*, Rapport från en konferens den 29 november-1 december 1998 i Bryssel (Stockholm: Nordiska språkrådet) pp. 21–29

Piehl, Aino: 'Virkamiehet EU:n säädösvalmistelussa : tasapainoilua oman kielen ja työkielten välissä' in Richard Foley, Tarja Salmi-Tolonen, Iris Tukiainen ja Birgitta Vehmas (eds.) *Kielen ja oikeuden kohtaamisia* (Helsinki: Talentum 2008) pp. 273–282.

From emigration to immigration: towards an assessment of immigration language policies in Portugal

**Maria Isabel TOMAS, Michel BINET, Ana MADEIRA, Maria de Lourdes
CRISPIM**

CLUNL- Centre for Linguistics of Universidade Nova de Lisboa/FCSH/UNL

Given the historical circumstances which led to its creation and development, Portugal has always been characterised by a strong linguistic unity, the only exceptions being the case of *mirandês* (recognised as the second official language in 1999) and a few distinct local varieties spoken in some towns and villages on the border with Spain. At present, only two groups of dialects are acknowledged within Portugal, the northern dialects and the mid-southern dialects, distinguished by a small number of phonetic, grammatical and lexical traits, which are not significant enough to prevent mutual understanding and easy communication between speakers of the different varieties.

Although Portugal has traditionally been a country of emigration (owing to its specific political, economic and cultural circumstances), in the last decade of the 20th century it has become a country of immigration – the number of immigrants legally resident in the country increased from 50,750 in 1980 to over 435,000 in 2007, according to official sources. This astounding growth in the number of immigrants, most of whom come from African Portuguese-speaking countries, Eastern Europe (Ukraine, Moldova, Romania, Russia) and Brazil, but also from other European Union countries, North America, China, India and Pakistan, made it necessary for the government to (re)define policies and programmes designed to address immigration issues. This was undertaken through legislation, from the mid-1990s on, much of it designed to implement European

directives, as well as through action plans, particularly the *Plan for the Integration of Immigrants*, published in 2007.

It is in this context that the first programmes aimed at the linguistic integration of immigrants appear, initially within the educational system and later extended to the adult population, as an answer to the problems arising from the new circumstances of linguistic diversity, particularly the language difficulties experienced by the non-native population. Although the official response was slow in coming (which may be partly explained by the inexistence of appropriate policies to deal with linguistic diversity, given the linguistic homogeneity which had characterised the country for so long), programmes for the teaching of Portuguese as a second language have been implemented in the last few years, both in schools, through the promotion of curricular or extracurricular activities addressed specifically at immigrant children (including the creation of the subject of Portuguese as a Second Language at Secondary level), and outside formal education, through programmes such as the Programme *Portugal Acolhe – Português para Todos* – “Portugal Welcomes You – Portuguese for All”, which offers free language training for adult immigrants. Although official authorities are responsible for most of these initiatives, several non-governmental organisations, particularly immigrant associations, as well as the academic community, have also been very active in this domain. In recent years there has been a proliferation of academic research on issues relating to the linguistic integration of the immigrant population, both from a theoretical perspective, focussing on relevant social, cultural and linguistic aspects, and from a more applied perspective, with the development of specific methodologies and materials for teaching Portuguese as a second language to this new population of learners.

In this paper we will describe and evaluate the impact of present-day official policies towards the linguistic integration of immigrants in Portugal, with the goal of identifying the issues and questions which these policies have either not addressed adequately, or not at all. In particular, we will discuss the need for the development of policies for the teaching and empowerment of immigrants’ mother languages, particularly within an educational context.

INTERVENANTS

CONFERENCES

BLANCHET Philippe (Université Rennes 2) : *Quelles politiques linguistiques adaptées aux langues régionales en Europe?*

TRUCHOT Claude (Université Strasbourg 2) : *Contexte des politiques linguistiques en Europe*

WALTER Henriette (Université Rennes 2) : *Latin et politiques linguistiques de l'Union européenne*

TABLE RONDE : *La présence du français dans les institutions de l'Union européenne*

Modérateur :

BENAYOUN Jean-Michel (Université Paris Diderot-Paris 7)

Avec la participation de

HERRERAS José Carlos (Université Paris Diderot-Paris 7)

JUCQUOIS Guy (Université de Louvain / Académie royale de Belgique)

TREMBLAY Christian (Observatoire européen du plurilinguisme)

TRUCHOT Claude (Université Strasbourg 2)

WALTER Henriette (Université Rennes 2)

COMMUNICATIONS**COMMUNICATIONS EN FRANÇAIS :**

AMIT Aviv (Université de Tel Aviv) : *Vers une nouvelle stratégie pour l'aménagement des langues " régionales " en France: compromis entre le modèle républicain et le modèle libéral*

BAIDER Fabienne, SHIAMMA Tatiana (Université de Chypre), VALETOPOULOS Freiderikos (Université de Poitiers) : *Enseigner 27 langues, mais combien de cultures ?*

BÁRBOLO ALVES António (Universidade de Trás-os-Montes e Alto Douro), LEAL DE BARROS Anabela (Universidade do Minho) : *Le mirandais, langue du Portugal. Son rôle à l'égard du portugais et d'autres langues romaines*

BEGIONI Louis (Université Charles De Gaulle–Lille 3) : *Les Paradoxes de la situation linguistique de l'Italie en Europe*

BERZIN Marion (Université Bordeaux III / Vrije Universiteit Brussel): *Luttes et revendications linguistiques. Penser Bruxelles comme capitale de l'Europe des Régions*

BUCKLEY Thomas (IUT Quimper): Une langue régionale et deux langues nationales : le breton, le lituanien et le maltais

CABEZAS GONZÁLEZ Manuel I. (Université Autonome de Barcelone) : De l'oasis sociolinguistique espagnol à l'entropie linguistique des Communautés autonomes ayant deux langues officielles (le cas catalan)

ČEŇKOVÁ Ivana (Université Charles de Prague) : Retour et relais : un défi quotidien pour les interprètes de langue tchèque au sein des institutions de l' Union européenne

COLONNA Romain (Université de Corse) : Les langues minoritaires au sein de l'Union Européenne : quelle politique pour quel avenir ?

CONCEIÇÃO Manuel Célio (Universidade do Algarve) : Le Portugal européen: du monolinguisme historique au multilinguisme *glocal*

DEBONO Marc (Université François-Rabelais, Tours) : Arguments communicatifs et cognitifs dans le débat sur l'opportunité de l'uniformisation linguistique du droit européen

DENEIRE Marc (Université de Nancy): L'anglais en Europe : *lingua franca* ou *world englishes*

DIMITRIOU Marina (Université Paris Descartes-Paris V) : CHYPRE : mosaïque nationale des langues et des civilisations. La nécessité de l'apprentissage des langues étrangères au sein de l'école et l'enseignement du grec comme langue seconde

FERNAND Jullien (Université de Provence) : Proposition pour un nouveau régime linguistique des institutions européennes : les « mandats linguistiques »

FROELIGER Nicolas (Université Paris Diderot-Paris 7) : Institution, déstructuration et nouvelles régulations : la dialectique de la professionnalisation en traduction

FROJÁN RIAL Francisco, PINO SERRANO Laura, VALCÁRCEL RIVEIRO Carlos (Universidade de Santiago de Compostela / Universidade de Vigo): La gestion des répertoires linguistiques : langue initiale, seconde et étrangère en Galice

GIERMAK-ZIELINSKA Teresa (Université de Varsovie): La langue polonaise des années 2000 : état des lieux, opinions, prévisions

GRECIANO Philippe (Université de Grenoble) : Droit et langues. Pour une meilleure justice en Europe

HERRERAS José Carlos (Université Paris Diderot-Paris 7) : De l'interdiction de l'usage officiel des langues régionales en Espagne au «Manifeste pour la langue commune»

HURTADO Stéphane (Université de Cergy-Pontoise) : Peut-on apprécier l'apparition d'un droit des langues en France?

HURTADO- BORRELL Cécile (Université de Picardie): La délicate combinaison entre le discours national et le discours linguistique: le cas catalan

JUCQUOIS Guy (Université de Louvain / Académie royale de Belgique) :
Communication scientifique et plurilinguisme européen

KARYOLEMOU Marilena (Université de Chypre): De la bipolarité à la multiplicité :
quel avenir linguistique pour le seul état divisé de l'Union européenne ?

KATSOYANNU Marianne, LASCU Corina, MAYAR Marie-Pierre (Association
européenne de terminologie) : Diversité linguistique et emploi des langues nationales
dans l'enseignement supérieur des pays européens

LECLERCQ Vanessa (Université Paris XII): La question des langues au Royaume-Uni
: entre reconnaissance et méconnaissance

MAMADOUH Virginie (Université d'Amsterdam): La position du néerlandais dans les
institutions européennes: perspectives croisées entre Flandres et Pays-Bas

MONJEAN-DECAUDIN Sylvie (Université de Paris X-Nanterre) : Le multilinguisme
de l'Union européenne et les traductions verticale et horizontale

MORENO Stéphane (Université de Perpignan Via-Domitia) : De Babel à Bruxelles : les
réalités d'une politique linguistique en faveur d'un environnement polyglotte

PANOV Sergueï (Université Paul Valéry) : Le russe, a-t-il une vocation européenne ?

PIERNO Franco (University of Toronto) : Les récentes prescriptions de l'Église en
matière de minorités linguistiques : vers un nouveau modèle de planification
linguistique pour le contexte italien ?

SANOOGO Mamadou Lamine (CNRST-INSS / Ouagadougou) : Pour une prise en
compte des langues minoritaires dans les politiques linguistiques de convergence : le
cas de l'Union africaine

SIENIATYNSKA Karolina (Université Paris Descartes-Paris V): Rôle de la famille
dans les politiques linguistiques éducatives en France et en Pologne : convictions et
actions

STOICHIOIU ICHIM Adriana (Université de Bucarest): Aspects sociolinguistiques du
processus d'eupéanisation en roumain actuel

TAMAS Christian (Université Alexandru Ioan Cuza de Iasi): Les avatars de la langue
roumaine dans le nouveau contexte européen

TAQUECHEL-CHAIGNEAU Roxana (Université Paris 3-Sorbonne Nouvelle) :
L'interaction plurilingue et ses avantages dans l'accomplissement de l'activité
professionnelle

TOMESCU Domnita (Université de Ploiesti, Roumanie) : Le roumain, langue de l'Union européenne : problèmes de la traduction des documents officiels

VALDIVIESO María, MUÑOZ Javier (Conseil de l'Union européenne) : Faire de la terminologie dans un environnement multilingue. Notes sur l'Union européenne

WALLON Alain (Représentation en France de la Commission européenne) : Les métiers de la traduction institutionnelle dans les instances européennes

ZOUOGBO Jean-Philippe (Université Paris Diderot-Paris 7) : L'Europe des 27 et les apories de la tentation de l'arrogance linguistique en Europe

COMMUNICATIONS EN ESPAGNOL :

CAGIAO Y CONDE Jorge (Université de Tours): Modelos lingüísticos en democracias plurinacionales: Bélgica, Canadá, Suiza y España

CRUCES Susana, DEL POZO Maribel , GALANES Iolanda (Universidade de Vigo) : Traducción jurada y traducción oficial en los países comunitarios. Estudio y propuesta de unificación

DEL POZO Maribel, GALANES Iolanda, GÓMEZ LÓPEZ Elisa (Universidade de Vigo): Panorámica de la traducción y la interpretación en los servicios públicos de una comunidad bilingüe: respuesta a una nueva realidad social en Galicia

GALANES Iolanda, FERNÁNDEZ RODRÍGUEZ Áurea (Universidade de Vigo): Lenguas de uso oficial en la UE: ¿un nuevo estatus para las lenguas minoritarias o regionales?

GARCÍA MARTÍN José María (Universidad de Cádiz): La situación lingüística gibraltareña a principios del siglo XXI

MAS Josep-Àngel (Universitat Politècnica de València): La traducción del Proyecto de Constitución para la Unión Europea al catalán: de la polémica nominal al modelo lingüístico

RODRÍGUEZ LORENZO David (Universidade de Santiago de Compostela): Resultados de la diglosia castellano-gallego. Evolución diatópica del castellanismo léxico en el siglo XX

SANTOLARIA GARCÍA Miguel, RAGEL DÍAZ-JARA David, SANTOLARIA GRACIA Carmen, SANTOLARIA GRACIA Ana, CALVO LAFARGA Marco, GARCÍA LANDA José Ángel: Plataforma Intercultural Multilinguaje Zirano

COMMUNICATIONS EN ANGLAIS :

CRICHTON Hazel, TEMPLETON Brian (University of Glasgow): Scottish Gaelic: accepted by the EU, rejected by many Scots?

KAROULLA-VRIKKI Dimitra (European University Cyprus) : Efforts in changing English-dominated language practices: language planning, ideology and identity in Cyprus

PAVLOU Pavlos (University of Cyprus): Foreign languages in the Cypriot state education. EU directives and local realities

PIEHL Aino (Research Institute for the Languages of Finland): Working in the non-working languages: Finnish officials and the multilingual drafting process of the Union

TOMÁS Maria Isabel, BINET Michel, MADEIRA Ana, CRISPIM Maria de Lourdes (Universidade Nova de Lisboa) : From emigration to immigration: towards an assessment of immigration language policies in Portugal